

BN Numismatique

Bulletin cgb.fr

125

novembre 2013

Pour recevoir par courriel le nouveau *Bulletin Numismatique*, inscrivez votre adresse courriel à :
http://www.cgb.fr/bn/inscription_bn.html. Vous pouvez aussi demander à un ami de vous l'imprimer à partir d'internet.
 Tous les numéros passés sont en ligne sur le site [cgb.fr](http://www.cgb.fr) et peuvent être téléchargés à <http://www.cgb.fr/bn/ancienbn.html>
 L'intégralité des informations et images contenues dans les *BN* est strictement réservée et interdite de reproduction
 mais la duplication d'un BN dans son entier est possible et recommandée

Sommaire

ÉDITORIAL

- 3 PANNEAU D'AFFICHAGE NOUVELLES DE LA SENA
- 4 REVUE DE PRESSE ET DIVERS
- 5 COLLECTION CC...
- 6 LES BOURSES
- 7 REVUE DE PRESSE ET DIVERS
- 8 LEGENDES RÉVOLUTIONNAIRES !
- 9 IN - CRO - YA - BLE UNE FOIS !!
- 10 FORUM DES AMIS DU FRANC N° 207
- 11 LE COIN DU LIBRAIRE
- 12-14 TRÉSORS MONÉTAIRES XXV SAINT-JEAN, MAGNY-COURS, CHITRY
- 15 REVUE DE PRESSE ET DIVERS
- 16-17 UNE SAISON POLITIQUE EN IMAGES LES JETONS DE L'ANNÉE 1848
- 18 EST-IL PRUDENT D'AVOIR DE L'ARGENT PLACÉ EN BANQUE ?
- 19 COLLOQUE HENRI SEYRIG L'HOMME, LE COLLECTIONNEUR ET L'ARCHÉOLOGUE
- 20-21 ROME 36 : UN CATALOGUE THÉMATIQUE ET DEUX VISIONS
- 22-24 FISCALITÉ DES MÉTAUX PRÉCIEUX
- 25 MONETE IMPERIALI ROMANE DA AUGUSTO A ROMOLO AUGUSTO
- 26-27 REVUE DE PRESSE ET DIVERS
- 28-29 APPEL À TÉMOINS SOFIM AUX GLORIEUSES ?
- 30-31 FERT, FERT, FERT L'ÉNIGME
- 32-33 CLUB AUVERGNE PAPIER-MONNAIE CHAMALIERES...
- 34 CHRONIQUES ROMAINES
- 35 UN BILLET PAS TOTALEMENT FAUTÉ !
- 36 ARNAQUE À L'ACÉTONE SUR 5€ NOUVELLE GAMME
- 38 COLLECTIONNER LES BILLETS !
- 39 C'EST UNE PHOTOCOPIE COULEUR !
- 40 NOS ÉDITIONS

PM26 : CONFIANCE ET ENTHOUSIASME
 Le marché du billet français est solide sur ses bases, mais qu'en est-il de son sommet ?

PAPIER-MONNAIE 26 devait nous apporter la réponse, c'est chose faite, et bien faite.

Sur les 366 billets proposés, plus de 80% ont été attribués en première phase. Toutes les grandes raretés ont trouvé preneur, souvent à des prix très respectables. Banque de Law, XIX^e, Spécimens, dates rares, qualités introuvables, épreuves, fautés, Trésor... toutes les spécialités sont concernées et le résultat est sans équivoque : remarquable et prometteur.

Si, comme prévu, les amateurs étrangers ont répondu présent (29% du chiffre d'affaire de la vente, pour 14% des billets attribués), les collectionneurs français ne sont pas restés passifs et ont su réagir en proposant de vrais prix pour de vraies raretés. Au total, la vente a passé le cap des 430 000 euros, sortant ainsi le billet français d'une apparente torpeur et démontrant la maturité d'un marché prêt à rejoindre les autres grandes nations.

PAPIER-MONNAIE 26 ouvre la voie à des niveaux jamais atteints, les amateurs et les professionnels du monde entier nous enviaient déjà la qualité, la beauté de nos billets et le sérieux de notre marché, désormais ils pourront aussi jalousier la réactivité et l'enthousiasme de nos collectionneurs !

Une fois encore, ce catalogue montre que le prix d'un billet dépend autant de sa rareté et de sa qualité que de la fiabilité du vendeur qui le propose et de la confiance qui lui est accordée.

Rendez-vous est pris en janvier prochain avec **PAPIER-MONNAIE 27**, une vente de structure différente mais d'intérêt comparable à **PAPIER-MONNAIE 26**.

Jean-Marc DESSAL

INSOLITE : PARDONNEZ...

S'il avait fallu un cas numismatique pour illustrer la citation «*Père, pardonnez-leur, car ils ne savent pas ce qu'ils font*» il semble que le cas de cette médaille, frappée pour le premier anniversaire du pontificat du pape François ferait l'affaire.

En effet, faire, au Vatican, sur une médaille papale, vendue au Vatican, une faute d'orthographe au nom de Jésus (si, regardez, « LESUS »), là, c'est quand même très fort !

Pire, la découverte de la bévue s'est faite en bout de chaîne, au moment où la médaille était mise en vente... on se demande si le chef d'atelier sera pardonné...



CE BULLETIN A ÉTÉ RÉDIGÉ AVEC L'AIDE DE :

ADF - Aucoffre.com - artprecium.com - assignat.fr - The Banknote Book - Jacques BERTRAND - billetfaute.com - billetsaoef.fr - Arnaud BOURDON - Émilie BOUVIER - Rodolphe CATALA - Christophe CHARVE - Arnaud CLAIRAND - Yannick COLLEU - Laurent COMPAROT - Comptoir des Monnaies - Contrepoints - Joël CORNU - Philippe DELAYGUES - Delcampe - La Dépêche - Jean-Marc DESSAL - Stéphane DESROUSSEAU - Matthieu DESSERTINE - Gilbert DOREAU - Jean-Marc DOYEN - Ebay - Les Echos - Marc EMORY - express.be - Thomas FAUCHER - Jean-François FAURE - fayette-edition.com - Le Figaro - Grégoire FLEUROT - Gallica - Florent GOUÉZIN - Hastable - Yann-Noël HÉNON - Heritage - i-numis - Claude JAMET - kajacques.fr - Yves JÉRÉMIE - Didier LELUAN - www.monfinancier.com - Pascal MONTAY - News360x.fr - NGC - Le Parisien - P.C. - PCGS - Jean-Luc PELLETAN - Serge PELLETIER - Franck PERRIN - Portable Antiquities Scheme - Michel PRIEUR - Eric PRIGNAC - Philippe RICHAGNEUX - Laurent SCHMITT - Alexis-Michel Schmitt-Cadet - SENA - Agostino SFERAZZA - Slate.fr - Stack's Bowers - Guy TARDIVEL - Philippe THÉRET - Barbara VAUCOULEUR - Wikileaks - zerohedge.com - YannSann - Youtube - les illustrations proviennent de notre fonds, de ce que nous avons reçu ou de Wikipedia

PANNEAU D'AFFICHAGE

ESSENTIEL !!!

Sur chaque fiche des archives et de la boutique vous trouvez la mention :

Poser une question ou signaler une erreur sur la description de cet article

C'est très important ! Nous ne sommes pas stupides pour croire que sur 300.000 fiches nous n'avons fait aucune erreur ou faute de frappe. Nous avons besoin de vous qui en remarquez pour nous les signaler. Cela améliore la qualité du site qui est aussi votre site. Tous les utilisateurs vous remercient par avance de votre participation !

LE DERNIER MONETA EST DISPONIBLE EN LIGNE !

Le plus récent numéro de *moneta* est maintenant disponible au www.ons-sno.ca.

Dans ce numéro :

- La naissance d'une pièce de 2 dollars [Serge Pelletier]
- Winnipeg 2013 - Compte rendu du congrès [Steve Woodland]
- L'architecture [Serge Pelletier]
- Les jetons d'un sénateur d'Ottawa [Chris Faulkner]



· Les monnaies commémoratives de la Cinquième République, 3^e partie - Les pièces de 5 francs [Wilfred Lauber]

· Les « grippe-sous » de la Banque Royale du Canada [Ron Cheek]

· 10 cents 1967 : Faire la distinction [Colin J. Courtney Mustaphi]

Bonne lecture !

Serge PELLETIER
Rédacteur en chef, *moneta*
L'organe officiel de la
Société numismatique
d'Ottawa



COURS-CONFÉRENCE DE JEAN-MARC DOYEN AU COLLÈGE BELGIQUE

Cliquez pour ouvrir le pdf sur le programme 2013 du Collège Belgique et nous avons reçu de Jean-Marc Doyen :

Chère Madame, Cher Monsieur,
L'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique vous invite, dans le cadre du Collège Belgique, au cours-conférence « Emergence des états celtiques de Gaule Belgique » dispensé par Jean-Marc Doyen (Université libre de Bruxelles ; Centre national de la Recherche scientifique ; Université Lille III, France), sous la responsabilité académique de François de Callataÿ (membre de l'Académie royale de Belgique).

Ce cours-conférence aura lieu le mercredi 9 octobre 2013, de 17h à 19h au Palais des Académies (Rue Ducale, 1 – 1000 BRUXELLES).

N'hésitez pas à communiquer cette invitation à vos contacts !

Accès gratuit. Inscription préalable souhaitée sur notre site www.academieroyale.be.

L'inscription se fait sur la page de la leçon (bouton « inscription »), après la création d'un compte personnel (cliquer sur « créer un compte », en bas à gauche de la page d'accueil).

De nombreux départements universitaires incitent leurs étudiants à suivre les cours-conférences du Collège Belgique.

Une attestation est donnée à ces étudiants que les universités peuvent reconnaître dans le cadre de leur formation.

Quant aux doctorants, ils peuvent également valoriser leur présence (crédits ECTS) dans le cadre des écoles doctorales du Fonds de la Recherche scientifique-FNRS.

Ces attestations sont fournies sur demande le jour même du cours-conférence.

Vous trouverez plus d'informations au sujet de ce cours-conférence sur le site internet de l'Académie en cliquant sur ce lien.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Bien cordialement,
L'équipe du Collège Belgique
www.academieroyale.be
Jean-Marc DOYEN
UMR 8164 HALMA-IPEL
(CNRS, Université de Lille 3)
CReA-Patrimoine
(Université libre de Bruxelles)
Président du CEN - Centre Européen
d'Études Numismatiques (Bruxelles)

NOUVELLES DE LA SENA

Ce mois-ci, la SENA se réunit le 8 novembre à 18h30 à la maison des associations du 1^{er} arrondissement, 5 bis rue du Louvre (métro Louvre-Rivoli). Vous êtes invités à venir écouter Jean-Yves Éveillard, sur un thème archéologique : À propos de la découverte du sarcophage d'un chien de chasse à Plouarzel : des chiens et de la chasse en Gaule romaine.

Il y a quelques années, M. Didier Burdin, membre de la Société archéologique du Finistère, attira notre attention sur un coffre en granite utilisé comme bac à fleurs dans sa propriété du Conquet. Ce coffre avait été acquis par son père en 1936, d'un paysan de Plouarzel qui l'avait découvert dans un de ses champs en labourant. Malgré des détériorations dues vraisemblablement aux circonstances de sa découverte et à son exposition à l'air libre pendant 70 ans, on distingue encore sur sa face avant un bas-relief représentant un chien dévorant un petit animal renversé sur le dos. Ayant d'emblée opté pour une fonction funéraire, l'enquête

dans la documentation de l'époque romaine nous a finalement amené à conclure qu'il s'agit du sarcophage d'un chien de chasse. Mais si les sépultures canines connues dans le monde romain sont relativement nombreuses, l'inhumation en sarcophage est rare. C'est ce qui fait l'intérêt exceptionnel de cette pièce dont M. Burdin a fait don en 2007 au Musée départemental breton de Quimper où il est désormais exposé. Sa présentation au public invite à parler plus



généralement des chiens en Gaule romaine : chiens de compagnie, chiens de garde, mais surtout chiens de chasse. Les écrivains de l'Antiquité sont assez nombreux à avoir traité de la chasse : Xénophon, Arrien, Oppien, Némésien. A cette occasion, ils donnent force détails sur les races et les qualités de chacune d'elle. La chasse apparaît alors comme une des activités principales des aristocrates dans l'ensemble du monde

romain, à la fois comme loisir et entraînement à la guerre, où chacun dès sa jeunesse peut démontrer sa force et son courage. Nous sommes ainsi renseignés sur les espèces de gibier et sur les techniques qui permettent de les capturer. La documentation iconographique abondante (sculptures, mosaïques) complète avantageusement les sources écrites pour dresser un tableau nuancé de ce qu'on appelle la cynégétique.

COLLECTION CC... LE MOT DU...

Collection CC, le mot du collectionneur... Suite et fin.

La troisième et dernière vague de ma collection sort prochainement en boutique, alors pourquoi en dire encore un mot ? Il y a plusieurs raisons, quelques rares collectionneurs m'ont questionné sur le choix de ce mode de vente, je vais y revenir, mais la première question qui est venue, et qui parfois ne m'a même pas été posée directement, était de savoir pourquoi je n'en ai pas parlé avant, en « off ».

La raison en est fort simple, en parler en « off », c'est avoir à organiser une ou des pré-ventes, de gré à gré... Par qui commence-je ? Mon collectionneur copain préféré ? Mon contact collectionneur à gros moyens ? Je fais un appel d'offres ? J'envoie des photos via mon scan préhistorique ? Puis après, je discute sempiternellement sur les cotes, l'état de conservation... Je n'ai pas le temps, pire, pas le courage des discussions

d'apothicaire qui me donneraient le sentiment de déprécier un peu plus, à chaque discussion mon petit patrimoine qui a plus de valeur affective qu'autre chose et le résultat est inévitable... Fâcheries et déceptions ! La mise en vente ordonnée met tout le monde au même niveau et chacun prend ce qui lui correspond.

Et puis surtout, au risque de répéter encore, j'en reçois des images correctement et professionnellement réalisées, intégrables avec sécurité sur le site Dupré, trace est gardée du parcours de chacune de ces monnaies. Elles sont gradées indépendamment de mon affect, les descriptions sont enrichies des mes commentaires et la présentation est homogène. Certes, je n'en écris pas un roman mais je sais où retrouver mes divers articles, dans le BN, sur le site Dupré, dans des lieux où la diffusion est facile et l'accessibilité accrue et où la mise en perspective avec le travail d'autres collectionneurs zélés augmente encore la qualité du travail individuel.

Qu'on se comprenne bien, une collection numismatique est d'abord une passion, parfois un investissement financier à condition d'être géré, organisé et valorisé correctement et ça ne peut postuler au rang

COLLECTIONNEUR, SUITE DU BN123

de patrimoine que lorsqu'elle est publiée. Certains m'objecteront alors que la mise en vente en boutique Internet ne fait pas catalogue de vente. C'est vrai mais plaçons-nous dans un contexte actuel, avec les moyens informatiques du moment. Dans la boutique Internet, chacune de mes monnaies est estampillée Collection CC, le moteur de recherche les trouvent instantanément. Celles qui sont vendues ??? Dans les archives, même combat, même accessibilité et elles y restent.

Autre objection entendue, les prix. En VSO, une vente est un succès lorsqu'elle rencontre ses clients et que les prix de départ ne sont pas des prix arrivés. Ceci met quelques incertitudes et les invendues sont basculées ensuite (selon le choix du vendeur) en boutique au prix de départ. J'ai pensé m'en retrouver déçu ou frustré, d'autant que la VSO est une vente à

durée limitée. A l'inverse, la boutique permet d'afficher les monnaies au prix arrivé. Nouvelle objection : vu les prix, le succès est moindre. C'est probablement exact mais ma motivation n'étant pas de valoriser en urgence la collection, les monnaies qui ne trouvent pas preneur aujourd'hui restent disponibles et accessibles en permanence. Un petit raisonnement simple me fait dire que si le prix affiché n'est pas le bon aujourd'hui, sur une valeur qui se déprécie rarement dans le temps, laissons faire ce dernier ; le temps faisant, le prix a de fortes chances de devenir le bon.

Et si ça ne se vend pas ? Et bien mon patrimoine, là où il est aujourd'hui est mieux répertorié, mieux conservé et pas plus mal gardé que dans une vaine cachette chez moi ou dans un coffre en banque...

Christophe
CHARVE



LES BOURSES

CALENDRIER DES BOURSES

NOVEMBRE

Sainte-Savine est annulée

- 1 Le Tréport (76) (nc) (tc)
- 1 Harelbeke (B) (**) (N)
- 2 Londres (GB) (***) (N)
- 3 Nice (06) (**) (N)
- 3 Aix-la-Chapelle (D) (**) (N)
- 3 Reichenbach (D) (nc) (N)
- 9/10 Bâle (CH) (nc) (N)
- 10 Hall (A) (nc) (N)

10 Lille (59) (**) (N)

- 10 Sausheim (68) (**) (N)
- 10 Meaux (77) (**) (tc)
- 10 Brême (D) (**) (N)
- 10 Hengelo (NL) (**) (N+Ph)
- 10 Ulm (D) (**) (N)

11 Tienen/Tirlemont (B) (****) (N)

- 16/17 Würzburg (D) (**) (N)

17 Bondy (93) (**) (N)

- 17 Bellay (01) (**) (N)
- 17 Pierrelatte (26) (**) (tc)
- 17 Berlin (D) (**) (N+Ph)
- 17 Hengelo (NL) (**) (N+Ph)

- 17 Regensburg (D) (**) (N)
- 22 Séville (E) (***) (N)
- 22/24 Vérone (I) (****) (N)
- 23/24 Francfort (D) (*****) (N) (Numismata)
- 24 Avignon (84) (**) (N)
- 24 Notre-Dame-de-Sanilhac (24)(nc) (tc)
- 24 Saint-Priest (69) (**) (N)
- 30 Saint-Gall (CH) (**) (N)

DÉCEMBRE

- 1 Auch (32) (**) (N)
- 1 Monaco (MC) (***) (N)
- 1 Hanovre (D) (***) (N)
- 7 Berlin (D) (**) (N+Ph)
- 6/7 Vienne (A) (**) (N+Ph)
- 6/8 Zürich (Ch) (**) (N)
- 8 Saint-Étienne (42) (**) (N)
- 8 Altenburg (D) (**) (N)
- 8 Genève (CH) (***) (N)
- 8 Hambourg (D) (**) (N)
- 14 Bagnolet (93) (***) (N) Monexpo
- 15 Neusass (D) (nc) (N+Ph)

BOURSES DE NOVEMBRE :

SUR LES ROUTES ET LES « CHAPEAUX DE ROUES »

Cgb.fr aura un mois de novembre chargé ! Dès le 1^{er} novembre, retrouvez Samuel Gouet, le régional de l'étape à la bourse de Sainte-Savine (près de Troyes, Aube) qui se tiendra comme d'habitude dans la salle des Fêtes de la Mairie de 9h00 à 17h00.



Le dimanche 10 novembre 2013 et le lundi 11 novembre, Christophe Marguet et Nicolas Parisot seront sur les pavés du Nord entre la France et la Belgique. Retrouvez nos deux compères à l'occasion de la 33^e bourse de Lille qui se tiendra dans la salle le Gymnase, 7 place de Sébastopol.

Le lendemain, lundi 11 novembre 2013, Christophe et Nicolas seront présents à la bourse de Tienen/Tirlemont de 8h00 à 16h00 pour la 45^e édition en pays flamand *Evenementenhall Houtenveld, Sporthalstraat 12, B 3300 Tienen (Belgique)*.

Enfin, le dimanche 17 novembre 2013, Laurent Schmitt sera à la bourse de Bondy à l'occasion de la 25^e édition de cette manifestation de 8h30 à 17h00 dans la salle des fêtes de l'Hôtel de Ville. Il dédicacera, à cette occasion, la nouvelle édition du FRANC 10. Cette manifestation permettra aux visiteurs d'acquérir la médaille officielle du Téléthon 2013 de la série armoiries des communes de la Seine Saint-Denis.

Pour l'ensemble de ces manifestations n'oubliez pas de passer vos commandes le jeudi précédant les salons au plus tard, après il sera trop tard. Vous voulez des fournitures, passez votre commande ! Nous ne nous déplaçons qu'avec les ouvrages neufs.

Pour les livres d'occasion, c'est la même chose, passez votre commande et nous vous livrerons sur place sans oublier vos monnaies, médailles, jetons, euros ou billets de banque. Nous pouvons faire beaucoup, à condition que préalablement vous en ayez fait la demande !

Laurent SCHMITT



**CLIQUEZ POUR VISITER
LE CALENDRIER
DE TOUTES LES BOURSES
ÉTABLI PAR DELCAMPE.NET**

RECRUTEMENTS

Oyez, oyez, nous sommes toujours en recrutement... aujourd'hui, demain, après-demain... Nous n'attendons pas que le travail vienne à nous, nous allons le chercher : il y en a donc toujours plus que nous ne pouvons en faire.

Nous avons donc toujours besoin de recruter soit des gens à former, soit des gens à compétences pointues. Mais avant de nous envoyer un CV avec photo accompagné d'une lettre de motivation manuscrite, réfléchissez... Chez nous, on travaille beaucoup et encore plus si affinités. On apprend en permanence si l'on en est capable car on ne croit jamais que l'on puisse arrêter d'apprendre. On vient travailler parce que l'on est intéressé par ce que l'on fait, pas seulement pour le salaire à la fin du mois et les tickets restaurant.

Condition *sine qua non* et sans appel pour s'engager chez nous : que l'équipe cgb.fr soit convaincue que vous pourrez vous adapter. Si le groupe ne le pense pas, c'est que vous serez plus heureux ailleurs que chez nous, ce qui n'est pas une critique.

Si vous voulez une chance d'intégrer notre équipe ou simplement tester comment se passe un recrutement chez nous, il suffit d'envoyer un cv + photo et lettre de motivation manuscrite à :

CGB - CGF,

36, rue Vivienne, 75002 PARIS.

Tel : 01 40 26 42 97 courriel : joel@cgb.fr

Portable Antiquities Scheme

The Portable Antiquities Scheme

Home | Contacts | Get involved | Conservation | Database | News & reports | Treasure | Research | Photos | Blogs | Events

Log in | Register Home - Database

907,851 objects within 578,931 records

Search database

Reference works cited

Numismatics

Hoards

Controlled vocabulary

Rallies

What/where/when search

Find number

What

When

Where

Search!

LES AMÉRICAINS SONT MÉCHANTS AVEC LEUR PRÉSIDENT S'ILS SAVAIENT !

VU SUR LE BLOG

DU MAUVAIS ESPRIT ? CERTAINEMENT PAS !

VU SUR LE BLOG



Juste de l'information... En ces temps difficiles c'est utile de savoir d'où ça vient - de votre poche - et où ça va : [voir la petite interview, cliquez.](#)



UN COLLECTOR, UN VRAI !

VU SUR LE BLOG



<http://www.artprecium.com> vendait le samedi 12 octobre - 11h00 la Succession Jacques CARELMAN.

Vente Salle VV 3 rue Rossini- 75009 Paris - Exposition
24 rue Beaubourg 75003 PARIS
par le ministère du commissaire priseur Lucas Tavel.

Dans cette succession, l'affiche illustrée ci-contre qui ne peut aller que droit au cœur d'un numismate moderne ! Si vous voulez voir les résultats de cette vente, [cliquez !](#)

VERA VALOR

Once d'or pur la plus vendue en France en 2012 et 2013



Un produit de placement unique

- Or pur 999‰ au minimum
- Infalsifiable : numéro de série unique sur chaque pièce
- Innovante et unique : code QR flashable sur le revers
- Issue d'or « Clean Extraction »
- Fiscalité optimisée : pas de TVA à l'achat
- Garantie qualité : frappe en Suisse

	VERA VALOR	DEMI-VERA VALOR
TITRE :	or pur 999,9‰	or pur 999‰
LIEU DE FRAPPE :	Suisse	Suisse
ORIGINE OR :	Mine Newmont	recyclé
QUALITÉ DE FRAPPE :	Proof	Proof
POINÇON :	Valcambi	Allgemeine
POIDS :	31,1 g	15,55 g
DIAMÈTRE :	32 mm	26 mm
EPAISSEUR :	2 mm	1,6 mm
TRANCHE :	striée	striée

Nous contacter :
- par téléphone : 01 80 88 48 80
- par email : contact@aucoffre.com



7 www.cgb.fr www.cgb.fr www.cgb.fr www.cgb.fr www.cgb.fr www.cgb.fr www.cgb.fr www.cgb.fr www.cgb.fr

7 www.cgb.fr www.cgb.fr www.cgb.fr www.cgb.fr www.cgb.fr www.cgb.fr www.cgb.fr www.cgb.fr www.cgb.fr

LEGENDES...

Bonjour Monsieur Prieur,
En relisant d'anciens numéros du BN, je suis tombé sur un article, dans le numéro 18, présentant la découverte par un lecteur d'une variété « ROI DES FRANCOIS » pour la 2 sols 1792 lilloise. Je me permets donc de vous présenter 3 de mes découvertes, inédites au Droulers 2012, que sont :

- Une 12 deniers 1792 D pointé de Dijon, variété ROI DES FRANCOIS
- Une 2 sols 1791 W Lille, variété ROI DES FRANCIS

- Une 2 sols 1792 W Lille, variété ROI DES FRANCIS

J'avais fait part de ma découverte pour la 12 deniers 1792 D. à Monsieur Pluskat, spécialiste de la période et des variétés, et il m'avait précisé que les variétés étaient tellement nombreuses qu'elles ne pouvaient pas toutes apparaître dans le Droulers (malgré les nombreuses pages de notes). Si en plus les fautes doivent être dissociées quand la cédille est présente ou non, les lignes seraient toutes doublées et le Droulers deviendrait très vite un World Coins de 4-5 kilos...

Le BN me paraît donc être un bon moyen de diffuser les variétés qui continuent à être découvertes. Si en plus ça peut permettre aux collectionneurs de jeter un œil attentif sur les révolutionnaires qu'ils auraient classés il y a longtemps et éventuellement en découvrir de nouvelles, ce serait encore mieux !

Cette période ne cessera jamais de me surprendre !

Cordialement,
Florent GOUÉZIN



... RÉVOLUTIONNAIRES !



IN - CRO - YA - BLE UNE FOIS !!

VU
SUR LE
BLOG

Rappel des faits :
Vous avez vu avant-hier sur notre blog la joyeuse nouvelle de la confirmation d'une ligne supplémentaire et du versement de la prime de 150 euros au découvreur, i-numis.

Cela fait quinze ans que nous avons pris la décision de ne plus coter dans le FRANC les monnaies que nous n'aurions pas vues d'une manière probante, donc photographiées.

En quinze ans nous avons constaté que pour encourager les signalements, une prime était

efficace, d'autant plus que dans certains cas la prime était largement supérieure à la cote de la pièce dans d'autres ouvrages...

Philémon a un jour gagné une prime de 150 euros sur une monnaie payée à marchand... 50 euros !

L'important était aussi, avant de retirer une monnaie du FRANC, d'avoir tout tenté pour la faire apparaître si elle existait. Mais plus les quantités frappées sont supposées être importantes, plus l'absence d'un exemplaire de validation devient étrange.

Le sommet de cette règle est bien entendu la 5 centimes Dupré petit module An 5 A, frappe théorique 719.393 exemplaires qui a rapporté à notre lecteur A. Soulier la prime de 150 euros quand il nous a apporté le seul exemplaire connu !

Mais si nous pouvons comprendre qu'il ne faut pas retirer du FRANC une pièce comme la 2 Francs 1816 L, c'est parce qu'une frappe de 438 exemplaires est tellement faible que l'une des quelques (?) survivantes va peut-être mettre trente ans à apparaître.



IN - CRO - YA - BLE DEUX FOIS !!

Pour une pièce comme le 1/2 franc 1818 H avec une frappe théorique de 14.437 exemplaires, qu'aucun exemplaire ne soit apparu en quinze ans était ahurissant et l'exemplaire i-numis fut rassurant.

Des exemples dans le même type ?

1816 B, 18.798 frappes théoriques, quatre exemplaires répertoriés

1816 Q, 11.526 frappes théoriques, quatre exemplaires répertoriés

Nous finissons par nous demander si le chiffre d'archives, comme tant d'autres, n'était pas faux.

Or, le jour où i-numis nous prévenait et envoyait sa photo, un autre professionnel, Pascal Montay, nous signalait avoir un demi-franc 1818 H sans photo ni précisions : nous en avons évidemment déduit que Pascal Montay avait confié des pièces à i-numis, dont celle qui venait de toucher la prime. L'idée qu'il pouvait y avoir deux monnaies différentes apparaissant presque simultanément au bout de quinze ans de recherches ne nous a pas effleuré un millième de seconde !

Et pourtant, [cliquez pour voir la pièce en vente chez Pascal Montay, ce n'est pas la même.](#)

Un détail très curieux qui s'observe sur les deux monnaies pourrait expliquer la rareté relative largement supérieure de ce millésime. Les deux exemplaires présentent une fine rayure en travers du cou, à l'époque de toute évidence le rappel de la guillotine qui tua le frère de Louis XVIII et une promesse implicite de lui faire subir le même sort. La Rochelle devait être un foyer républicain à l'époque et il est plus que probable que les

autorités firent la chasse à ces monnaies séditeuses et les envoyèrent à la refonte. Pour peu que cela se soit souvent produit, plus rien d'étonnant dans la rareté du millésime !

Quant à la coïncidence, elle est franchement inexplicable et ahurissante mais cela vous encourage à vous hâter : si vous avez une prime à réclamer pour une monnaie inédite dans le FRANC, n'attendez pas !!

Michel PRIEUR



LE BAPTÊME DE DUPRÉ

Philippe Richagneux nous communique le fac-similé de l'extrait de baptême d'Augustin Dupré, le 16 octobre 1748, il y a 265 ans !



MAIS QU'A DONC CETTE UNION ET FORCE DE PARTICULIER ?

À part qu'elle est fausse, rien... Comment savons-nous qu'elle est fausse ?

Au poids, 17,30 grammes, au son *toc toc* qu'elle produit au choc, à la texture pas franche du métal et surtout au fait que les deux moules utilisés pour la produire ont laissé sur la tranche un petit bourrelet révélateur... Une fois encore, méfiez-vous avant d'acheter !!



BONNE PIOCHE !

Notre lecteur Rodolphe Catala, en fouillant dans un vrac (12 kilos dont 307 Lavrillier aluminium), a trouvé une excellente pièce : une 5 francs 1945 à 9 fermé dans un état tout à fait correct !



Comme quoi, la curiosité, en numismatique, est une grande qualité et non pas un vilain défaut !

Ce millésime est tellement rare que nous n'en avons jamais eu un exemplaire à vendre !



Michel PRIEUR

EXCLUSIVEMENT POUR LES ADF PRÉSENTS



La sortie de la nouvelle édition du FRANC est, comme depuis plusieurs années, l'occasion de faire profiter les membres de l'association des Amis du Franc d'un tarif préférentiel. En effet, si certains ne le savent pas encore, notre partenaire cgb.fr offre une réduction d'environ 20% sur l'achat du FRANC 10 pour tous les membres de l'association. Merci à eux !

Les conditions d'achat sont simples :

1. Être membre à jour de cotisation aux Amis du Franc
2. Régler l'achat par chèque uniquement
3. Trois exemplaires maximum achetés par membre

CLIQUEZ POUR LE BON DE COMMANDE

Vous pouvez choisir un envoi postal à vos frais ou récupérer votre exemplaire au comptoir cgb.fr au 36 rue Vivienne 75002 PARIS

L'envoi des FRANC 10 des ADF ne se fera qu'à partir de la mi-novembre et pas avant. Soyez donc patients quant à l'arrivée de votre exemplaire dans votre boîte aux lettres...

Franck PERRIN
ADF n°626

Président des Amis du Franc



Vous voulez développer la numismatique moderne française ?

Vous voulez partager votre passion avec d'autres collectionneurs ?

Vous voulez lutter contre les faux pour collectionneurs ?

Vous voulez participer à l'élaboration du FRANC ?

Rejoignez nous à l'association des Amis du Franc

www.amisdufranc.org

Les Amis du Franc c'est :

- Plus de 3500 articles en ligne
- Un forum de discussion
 - Le site Dupré
 - Une newsletter

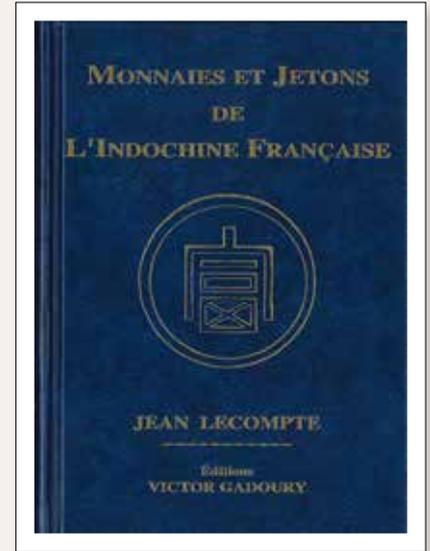
LE COIN DU LIBRAIRE

L'INDOCHINE À LA LOUPE

On connaît déjà bien Jean Lecompte pour ses travaux sur les monnaies et jetons des colonies. Il a publié en 2000 son désormais célèbre « *Monnaies et jetons des colonies françaises* » réédité en 2007. Cet ouvrage qui se focalise sur les monnaies strictement coloniales a alors avantageusement remplacé le livre de Gadoury et Cousinié. Présentation impeccable, informations précises, illustrations claires et cotations plus réalistes ont fait de ce livre un ouvrage indispensable à tout collectionneur de monnaies et jetons des colonies françaises.

Les collectionneurs ne seront donc pas dérouterés par « *Monnaies et jetons de l'Indochine Française* », nouvel ouvrage strictement dédié à l'Indochine.

A l'apogée de l'Empire Français, l'Indochine Française est une des pépites de l'Empire. Alors qu'en Asie du Sud-Est, nombre de puissances coloniales ne disposent que de simples comptoirs ou concessions, la France réussit en quelques années à conquérir l'ensemble de la péninsule indochinoise aux portes de cet Empire chinois si convoité. Certes, une grande partie du territoire est rural et peu développée mais les grandes villes sont des carrefours commerciaux et des centres industriels importants. Afin de fédérer économiquement cet espace et de favoriser les échanges, l'Administration va rapidement mettre en place des systèmes monétaires en conciliant le rationalisme européen et les us et coutumes d'Asie. Très tôt, la monnaie aura une



place de choix avec de très nombreuses frappes et pour le bonheur des collectionneurs de nombreux types monétaires.

C'est donc tout naturellement avec cette zone que Jean Lecompte et son éditeur ont commencé quand ils ont décidé de publier ce volume spécialisé considéré comme la troisième édition de l'ouvrage général.



LE COIN DU LIBRAIRE

Spécialiste du sujet et fort documenté, Jean Lecompte n'est pas tombé dans les travers d'un simple découpage de son précédent ouvrage mais il nous livre au contraire un catalogue renouvelé et élargi, mis en valeur par des photographies de monnaies de qualité enfin en couleurs. En misant sur une exhaustivité quasiment scientifique, Jean Lecompte nous offre un panorama complet de la numismatique métallique de cette Indochine Française, tout en n'oubliant pas les comptoirs français de Chine. Il a aussi veillé à conserver la numérotation adoptée lors de l'édition de 2007. À noter que de très nombreux textes d'introduction et de présentation sont aussi traduits en anglais afin de satisfaire un lectorat de collectionneurs

étrangers qui ne sont pas pour rien dans le dynamisme de ce domaine de collection.

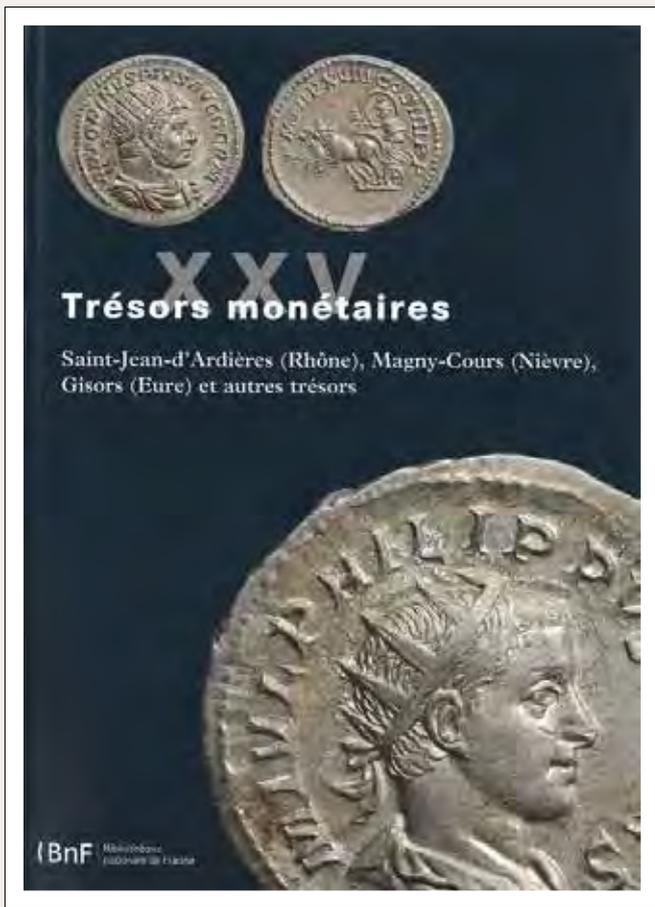
Si l'idée de découper l'ouvrage initial assez volumineux en livres spécialisés par grandes régions est excellente, on ne peut que regretter le prix élevé de cet ouvrage. C'est le seul bémol que je peux formuler à propos de *Monnaies et jetons de l'Indochine Française*, un usuel qui pourrait aussi être rangé dans les catégories des Beaux-Livres. Sans beaucoup spéculer, ce livre devrait rapidement trouver une place de choix sur les rayonnages de nombreux collectionneurs spécialisés.

Monnaies et jetons de l'Indochine Française / Coins and Tokens of French Indochina par Jean Lecompte, Monaco, 2013, cartonné, (15 x 21 cm), 168 pages, 800 monnaies, 700 illustrations en couleur, 49€

Laurent COMPAROT



TRÉSORS MONÉTAIRES XXV



Trésors monétaires XXV – 2011/2012, Saint-Jean-d'Ardières (Rhône), Magny-Cours (Nièvre), Gisors (Eure) et autres trésors, Paris, 2012, Bibliothèque nationale de France, VIII + 465 pages, 63 planches (n&b). Code : Lt71. Prix : 120€.

Que peut-il y avoir de commun entre le trésor d'antoniniens de Saint-Jean-d'Ardières (Rhône), le double trésor de Magny-Cours (Nièvre), le trésor constantinien de Chitry (Yonne), Un ensemble de nummi constantiniens découvert sur le site de La Ramière à Roquemaure (Gard), Vingt ans après... Supplément à l'inventaire des trouvailles de monnaies d'or isolées faites en Gaule romaine, un dépôt monétaire du milieu du XIII^e siècle à Gisors (Eure), le trésor d'Aizier (Eure) et le trésor de Tirepied (Manche) ?

Deux de ces trésors émanent directement ou indirectement de cgb.fr. Le trésor de Chitry, déclaré à notre instigation et finalement acheté par nous à son proprié-

taire, a été déposé au Cabinet des médailles de la BnF afin d'y être étudié et nettoyé. Le trésor de Tirepied après son étude au Cabinet des médailles de la BnF et rendu à son propriétaire nous a été confié afin de le disperser (article dans le Bulletin Numismatique n° 86 de mars 2011, p.9 sous la plume de Stéphane Desrousseaux). Nous ne pouvons que nous féliciter de cette publication et du travail accompli par notre équipe, en particulier Arnaud Clairand, qui depuis quinze ans, inlassablement travaille à faire déclarer le maximum de trésors qui nous sont proposés soit directement ou indirectement en envoyant les inventeurs vers les services de l'Archéologie compétents (SRA). C'est donc avec une certaine fierté que nous rendons compte de ces nouveaux trésors monétaires, le vingt-cinquième d'une série débutée en 1978 comme aime à le rappeler Michel Amandry dans sa préface (p.V). Depuis cette date, ce sont près de 180.000 monnaies qui ont été publiées dont

SAINT-JEAN, MAGNY-COURS, CHITRY

142.475 en 177 trésors et quinze ensembles de sites totalisant 36.812 monnaies dans les vingt-cinq premiers volumes de Trésors monétaires.

Ce volume est dédié à la mémoire de Xavier Lorient, décédé en janvier 2013 des suites d'une longue maladie. Dans ce volume prend place le supplément à l'inventaire des monnaies d'or découvertes isolément en Gaule romaine sous l'Empire, publié en 1990 par Jean-Pierre Callu et Xavier Lorient, sous le titre, *L'or monnayé II, la dispersion des aurei en Gaule Romaine sous l'Empire*, Cahiers Ernest Babelon 3, Juan-les-Pins, 591 pages qui recensait dans cet ouvrage 1.866 trouvailles authentifiées. Le supplément publié ici, Vingt-ans après...

Supplément à l'inventaire des trouvailles de monnaies d'or isolées faites en Gaule romaine (44 av. – 491 apr. J.-C., p.257-339, pl.35-36 recense 351 nouvelles trouvailles de monnaies d'or en suivant le plan de l'ouvrage publié en 1990. Ce grand supplément vient s'ajouter à l'ouvrage publié par Roger Bland et Xavier Lorient, *Roman and Early Byzantine Gold Coins found in Britain and Ireland*, RNS. SP n° 46, Londres, 2010 qui vient compléter cet inventaire avec 882 notices. Je voulais rendre hommage à ce chercheur infatigable aux qualités scientifiques reconnues et humaines indéniables

qui n'avait pas hésité à m'aider, alors jeune chercheur en maîtrise à compléter mes recherches sur les trouvailles de monnaies faites à Paris, puis sur mon DEA consacré aux trouvailles de monnaies d'or en Occident sous le Haut-Empire.

Autre point commun dans ce Trésor monétaires XXV, c'est la présence de Vincent Drost seul ou associé à d'autres auteurs aux quatre ensembles de monnaies romaines publiés ici. Rappelons simplement que Vincent vient de publier sa thèse, très remarquée, sur *Le monnayage de Maxence (306-312 après J.-C.)*, ESN. 3, Zürich, 2013, 368 p., 62 pl. dont nous rendrons compte bientôt.

L'ouvrage (TM. XXV) débute par le trésor d'antoniniens de Saint-Jean-d'Ardières (Rhône) (terminus 252 après J.-C.), p.1-45, pl.1-12. Ce trésor découvert en 1995 contient 4.110 monnaies dont 3 deniers, 3.939 antoniniens de l'atelier de Rome 157 d'Antioche et 11 indéterminés depuis Caracalla après la réforme de 215 et se termine par des monnaies de Trébonien Galle et de Volusien avec un pic de thésaurisation pour les règnes de Gordien III, 1.881 exemplaires dont les trois deniers, de Philippe Ier et de sa famille avec 1.534 antoniniens et de Trajan Dèce et sa famille avec 520 antoniniens. L'auteur fait remarquer que la

thésaurisation ne débute qu'après 238, les antoniniens antérieurs, Caracalla (34 ex.), Élagabal (58 ex.) Balbin et Pupien (11 ex.) ne représentent qu'un faible pourcentage. Au passage, remarquons que l'auteur n'a pas consulté les travaux de Jérôme Mairat de **ROME VI** (Philippe Ier et sa famille) et le nouveau classement des émissions (p.VI-X) et de **ROME VIII** (Gordien III) (p.V-X). L'auteur compare ce trésor avec d'autres dépôts enfouis sous le même règne et nous livre des conclusions sur le terminus du trésor sous le règne conjoint de Trébonien Galle et de Volusien. Le commentaire et l'étude du trésor se trouvent aux pages 1 à 22 et le catalogue de 4.110 monnaies se répartit des pages 23 à 45 avec un douze planches photographiques de très bonne qualité. Signalons que chaque poids et axe des coins est donné après la description du type.

Le second trésor étudié par Sylviane Estiot que l'on ne présente plus, Vincent Drost et Rodolphe Nicot est le double trésor de Magny-Cours, Nièvre (terminus 303 de notre ère), p.47-175, pl.13-27. Les fouilles d'une villa gallo-romaine ont permis de mettre à jour les deux dépôts de terminus identique mais de composition divergente. Le premier dépôt est composé de 497 mon-

TRÉSORS MONÉTAIRES XXV

naies dont un aurelianus intrusif et de 496 nummi de Dioclétien et des autres Tétrarques, principalement des ateliers de Londres (42 ex.), atelier continental (51 ex.), Trèves (143 ex.), Lyon (220 ex.) et Ticinum (29 ex.), les autres ateliers totalisant onze nummi.

Le second dépôt de Magny-Cours est composé de 832 monnaies, 466 antoniniens et aureliani de Gordien III aux Tétrarques ainsi que Carausius et 366 nummi des Tétrarques avec comme terminus, 303 aussi. Pour les monnaies radiées, l'atelier de Lyon avec 289 aureliani arrive largement en tête, suivi de Rome (89 ex.) et de Ticinum (49 ex.) ce qui fournit de nombreuses informations sur la circulation monétaire dans cette partie de l'Empire. Pour les nummi, la répartition est légèrement différente avec 26 exemplaires pour Londres, 8 pour l'atelier continental, 165 pour Trèves, 77 pour Lyon, 46 pour Ticinum, mais aussi 8 pour Aquilée, 17 pour Rome ou 14 pour Carthage, les autres ateliers ne totalisant que cinq exemplaires.

Ce trésor, découvert au cours de fouilles a pu bénéficier de techniques de travail très différentes.

En particulier, les deux vases ont subi un démontage méticuleux permettant une étude stratigraphique par lots (10 pour le premier récipient, 10 pour le second). Les auteurs expliquent que le thésaurisateur a rempli les vases différemment et a complété le second vase avec les pièces radiées. Le principal apport réside dans la modification du classement des émissions 7 et 8 des aureliani de l'atelier de Lyon pour les Tétrarques. De nombreuses comparaisons avec les trésors enfouis à la même période permettent d'affiner les classements et les conclusions sur la circulation monétaire. Le nombre important de nummi de l'atelier continental (59 ex.) en fait le trésor le mieux représenté sur un total de 175 nummi de cet atelier.

L'étude conjointe (p.47-92) est complétée d'une composition de Magny-Cours II par lot (p.93-98). Les catalogues sont séparés : Magny-Cours I (p.99-122, pl.13-16 ; Magny-Cours II (p.123-175, pl.17-27).

Le trésor de Chitry (Yonne), découvert en 2007 contient 2.490 monnaies de



GISORS, AIZIER, TIREPIED

Claude II le Gothique et se termine par un nummus frappé à Londres en 323-324. En réalité, cette queue de trésor masque un enfouissement lié à la réforme de 318. Une trentaine de monnaies sont venues s'ajouter à cet ensemble après le dépôt de l'ensemble au Cabinet des médailles pour étude. Le trésor est composé de 8 antoniniens et aureliani avant la réforme de 294, de 12 nummi au 1/48 L. (307-310/312) de 656 nummi au 1/72 L. (310/312-313) un demi-nummus, de 1.814 nummi au 1/96 L. (313/318) et de un nummus au 1/96 L. après la réforme de 318. La composition du trésor par ateliers avec 470 pièces pour Londres, 1.015 pour Trèves, 574 pour Lyon, 291 pour Arles, 43 pour Ticinum, 3 pour Aquilée, 52 pour Rome, 30 pour Ostie, 1 pour Carthage (nummus d'Alexandre), 7 pour Siscia, 1 pour Nicomédie et 4 indéterminées.

Vincent Drost profite de ce trésor, témoin très important de la circulation monétaire en Gaule qui bute sur la réforme de 318 pour le comparer avec les autres dépôts entre 316 et 327/328. L'auteur se livre à une étude détaillée sur les ateliers les mieux représentés : Londres, Trèves, Lyon et Arles. L'ana-

lyse du trésor (p.177-195) est complétée par le catalogue (p.196-243, pl.28-33).

Nous sommes heureux d'avoir permis la publication de ce trésor dans le cadre de cette revue prestigieuse.

Un ensemble de nummi constantiniens découvert sur le site de La Ramière à Roquemaure (Gard) (terminus 325 après J.-C.) sous la plume de Vincent Drost, Hervé Petitot et Hervé Pomaredes (p.245-255, pl.34) vient compléter le panorama consacré aux monnaies antiques avec cet ensemble de 57 monnaies.

Après l'article de Xavier Loriot évoqué plus haut, nous découvrons les trésors médiévaux et modernes de Trésors monétaires XXV.

Françoise Dumas que l'on ne présente plus nous livre l'étude d'un dépôt monétaire du milieu du XIII^e siècle à Gisors (Eure) (p.341-385, pl.37-46). Ce trésor inventé en 1970 au cours de travaux. Ce trésor a déjà fait l'objet de publications scientifiques dans les années 70 pour les monnaies anglaises et 1980 pour les analyses métalliques.



Trésor de Tirepiéd

TRÉSORS MONÉTAIRES XXV



La totalité du trésor comportait 11.359 monnaies de Philippe Ier à Louis VIII et Louis IX, des monnaies françaises des prélats et barons ainsi des monnaies étrangères, de Henri II (1154-1189) à Henri III (1216-1272) frappées de 1180 à 1247, des esterlins écossais et irlandais sans oublier quelques monnaies pour l'Empire. Il y avait aussi des oboles et de nombreuses monnaies coupées. Qu'il est dommage qu'il n'y ait pas un tableau récapitulatif pour ce trésor si important. Les notes dactylographiées de Françoise Dumas ont été remises en forme informatiquement. Il est bon que toutes les informations sur ce dépôt soient conservées mais une mise en forme plus actualisée aurait été souhaitable, que ne semble pas avoir eu l'auteur afin d'être incluse dans ce vingt-cinquième volume. Le

catalogue (p.356-385) permettra au chercheur de se repérer.

Le trésor d'Aizier (Eure) : étude archéologique numismatique d'un dépôt monétaire du XV^e siècle rédigé par Thierry Cardon (p.387-445, pl.47-59) est un modèle du genre avec l'étude archéologique dans le cadre d'une fouille programmée, une micro-fouille du dépôt qui ont été divisés en dix-huit ensembles avec un démontage méticuleux du vase (p.390-411). Chaque ensemble est étudié dans le détail. L'étude stratigraphique est un modèle du genre.

L'ensemble comporte 290 monnaies, 288 monnaies d'argent dont 286 monnaies anglaises et deux imitations de ce type « long cross », une écossaise et l'autre indéterminée : 237 pennies, 11 halfpennies, 16 halfgroats et 24 groats. Les deux monnaies d'or sont un écu neuf de Charles VII pour Tours (1445-1447) et un écu d'or de Louis XI de la première émission pour Saint-Lô (1461-1474). Les monnaies anglaises ont été frappées entre le règne d'Édouard I^{er} (1272-1307) à Bristol et à York entre 1280 et 1302 et Édouard

GISORS, AIZIER, TIREPIED



IV (1461-1470) avec deux halfgroats de Cantorbéry de 1464-1466).

pour Louis XVIII dont 13 pour les bustes habillés en 1814-1815 et 92 entre 1816 et 1824. Pour 1824, nous avons cinq écus de l'atelier de Paris et un de l'atelier de Lille qui sont les monnaies les plus récentes du trésor. Le trésor est complété par deux pièces de 5 lire du Royaume d'Italie pour Napoléon, frappées en 1808 et 1810 à Milan ainsi qu'un demi-écu de Louis XV de 1728 et un 30 sols constitutionnel de Louis XVI, 1792 T. Ce type de trésor, peu courant car mixte, composé d'espèces royales et de monnaies du système décimal est rarement déclaré et encore plus rarement publié comme le fait remarquer l'auteur et c'est bien dommage.

Le dernier trésor de Trésors monétaires XXV est le trésor de Tirepied (Manche) : écu de 6 livres et pièces de 5 francs des XVIII^e et XIX^e siècles sous la plume de Jérôme Jambu qui vient clore la partie trésors (p.447-459, pl.60-63).

Ce trésor a été dispersé par nos soins dans **MONNAIES 48** et dans les boutiques **ROYALES** et **MODERNES**. Le trésor est composé de 457 monnaies d'argent dont 116 écus de 1726 à 1790 dont 66 écus pour le règne de Louis XV et de 50 écus de Louis XVI et de 335 écus de 5 francs de 1795/1796 (an 4) à 1824 dont 56 pièces Union et Force, 174 écus de l'An XI à 1815 pour Bonaparte (18 ex.), Napoléon (154 ex.) et les Cent Jours (2 ex.), enfin 105 pièces

La table des matières (p.461-462) vient compléter l'ouvrage ainsi que le rappel de la composition des vingt-quatre premiers Trésors monétaires (p.463-465). Seule remarque désobligeante pour cet ouvrage d'une qualité typographique irréprochable et de planches de bonne qualité, bien que parfois un peu sombres, est son prix, 120€ qui peut être dissuasif pour certaines bourses en période de crise ! Mais quand on aime...

Laurent SCHMITT

Trésor de Chitry

REVUE DE PRESSE ET DIVERS

ON EN APPREND DE BELLES !

En cas de cession de métaux précieux, les contribuables dont le domicile fiscal est établi en France peuvent choisir entre deux régimes d'imposition :

- taxation de la plus-value réalisée selon les règles des plus-values sur biens meubles des particuliers ;
- taxation forfaitaire sur le montant total de la vente.

Les non-résidents sont, en revanche, obligatoirement soumis à l'imposition forfaitaire.

Selon la Commission européenne, une telle différence de traitement constitue une restriction injustifiée à la libre circulation des capitaux établie par les articles 63 du Traité sur le fonctionnement de l'Union

européenne et 40 de l'Accord sur l'Espace économique européen.

La demande de la Commission prend la forme d'un avis motivé (qui constitue la deuxième étape de la procédure d'infraction).

En effet, en réponse à la lettre de mise en demeure envoyée en avril 2011 (première étape de la procédure), la France s'était engagée à modifier le régime existant, mais aucune mesure n'a été notifiée à la Commission.

En l'absence d'une réponse satisfaisante dans un délai de 2 mois, la Commission pourra décider d'assigner la France devant la Cour de justice de l'Union européenne.

Tous les détails sur Boursorama, cliquez !

LE NEW WORLD ORDER EST BIEN PARTI POUR ÊTRE CHINOIS

Article très important de hastable, sur le Chinese World

Il faut lire ce genre de réflexions et d'informations qui ne sont jamais reprises dans les grands médias à fonction somnifère pour se rendre compte que nous vivons effectivement, dans le total silence des médias et des politiques (trop occupés à s'indigner d'une décision de justice parfaitement légale dans une démocratie) une époque charnière de l'importance de l'effondrement du communisme soviétique ou de la bataille de Stalingrad. Lisez, faites lire... et tirez-en les conséquences.

Michel PRIEUR

EGYPTE, L'OR DU DÉSERT

Un petit film de sept minutes sur la recherche des mines d'or en Égypte dans la désert oriental... <http://www.youtube.com/watch?v=ZXrSHUbousk> voir aussi le blog de l'expédition, cliquez.

VANDALISME OFFICIEL À CAHORS ????

Lisez l'article de La Dépêche « Cahors. Le futur hôtel sur un site archéologique » et indignez-vous !

Du point de vue de *Best Western Hotel*, qui se moque manifestement de l'histoire de France sauf quand c'est pour en loger les touristes, c'est une excellente affaire de se trouver au plus près des vestiges du Cahors historique et là c'est carrément dessus !

Il est incompréhensible que la mairie ferme les yeux (*pour le plaisir de quelques dizaines de milliers d'euros de taxes supplémentaires engrangées grâce à l'hôtel ? Mais qu'ils le mettent ailleurs !*)

Il est également incompréhensible que *Best Western Hotel*, ne comprenne pas :

a) la mauvaise publicité que cela lui fait. Quand on porte un nom qui sent (pour rester poli) l'impérialisme américain à plein nez, on devrait éviter de faire défoncer les sites archéologiques des pays colonisés...

b) et si ce qui est trouvé sur ce site pendant le creusement des fondations mérite non seulement conservation mais exposition, quel



sera le coût de refaire le dossier d'implantation et les pertes de temps ? J'ose espérer que l'on n'enverra pas d'office les bulldozers détruire les vestiges pour empêcher tout retard !

Il est incompréhensible que les services officiels ne réagissent pas plus fermement ! Mais peut-être sont-ils trop occupés par la chasse aux détectoristes dont les dégâts, c'est bien connu, sont beaucoup plus graves avec leurs petites pelles que ceux de *Best Western Hotel* avec ses bulldozers en plein site archéologique connu et répertorié !

Assez de vandalisme officiel ! Soutenez <http://www.societedesetudesdulot.org/> !

Diffusez leur appel sur tous les réseaux d'archéologues !

AVEZ-VOUS ENCORE DE L'ARGENT PLACÉ EN PEA ?

Non, je ne viens pas vous rappeler que Madame Lagarde et ses amis ont l'intention de saisir 10% des épargnes pour soulager les dettes des banques et des États (et leur permettre d'en refaire de nouvelles !). Non, je ne viens pas vous rappeler que, dans le contexte actuel, la hausse du CAC 40 est plus dûe aux bulles de création monétaire *ex nihilo* qu'à une quelconque confiance dans l'avenir à court terme de l'économie mondiale...

Je viens vous rappeler ce que vous n'avez peut-être pas suivi dans une presse qui évite de faire trop de bruit avec les mauvaises nouvelles... la taxation rétroactive des plus-values des PEA à 15.5%

Mais oui ! Bercy, histoire de raser plus près, met en place l'impôt rétroactif sur les plus-values depuis 1996 ! Mais que le

gouvernement français ne ferait-il pas pour payer leurs intérêts aux banques ?

Des détails ? Tout dans [Les Échos](#), cliquez pour lire explications et pétition... Un certain parti ayant en main la totalité des leviers de commande de la Nation à tous les niveaux, on en revient de fait à l'Ancien Régime où il ne restait au peuple que de péti-



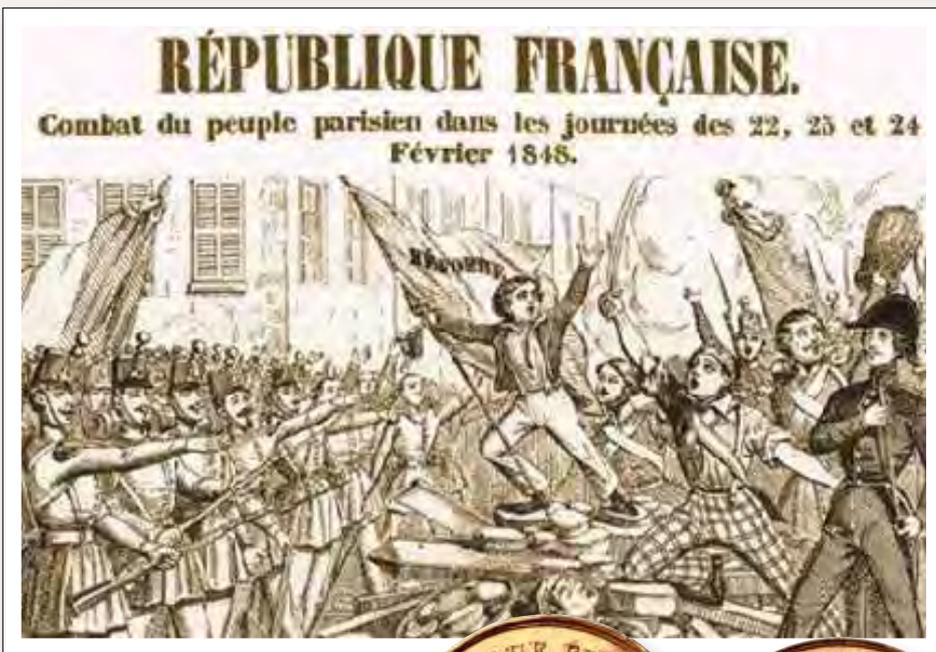
tionner le Roi pour lui faire savoir que ses ministres étaient méchants et prédateurs...

Et si vous n'en croyez pas vos yeux, ne manquez pas l'information sur BFMTV, cliquez...

Au final, quel bonheur d'avoir une collection numismatique : elle peut se revendre n'importe où dans le monde et aucun ministre ne va vous la taxer rétroactivement ni vous en prendre 10% !

Et pour vraiment rire à gorge déployée, ne manquez pas sur le site gouvernemental l'article qui explique aux adolescents le principe constitutionnel de non-rétroactivité des lois !

Michel PRIEUR



Depuis quelques mois, vous avez peut-être pu le constater, la boutique jetons s'est enrichie d'un nouveau thème : les jetons de la Deuxième République. Faisons donc une brève présentation de ce thème de collection riche d'Histoire et d'anecdotes.



Si les monnaies sont d'excellents marqueurs de l'Histoire, les jetons, du fait de leurs riches iconographies, sont des témoignages d'une importance majeure.

Les jetons politiques de la Deuxième République en sont un cas d'école. L'année 1848, charnière pour l'époque contemporaine, a produit un riche ensemble de jetons politiques et satiriques qui constitue un thème de collection idéal pour l'amateur d'Histoire. Leur riche iconographie, les slogans et les personnages auxquels ils réfèrent sont en lien direct avec les événements de l'époque. Collectionner les jetons de la Deuxième République, c'est tourner les pages d'un journal feuillet après feuillet, jeton après jeton.

LES JETONS DE L'ANNÉE 1848

Rappelons qu'à l'hiver 1848 la Monarchie de juillet sombre sous la pression populaire et la Deuxième République est instaurée. C'est la victoire des républicains, montés aux barricades. L'iconographie des jetons reprend d'ailleurs cette image comme un symbole. Les barricades, surmontées du drapeau tricolore, apparaissent de pavés et de poutres sur de nombreux jetons.

En juin, de nouvelles insurrections enflamment Paris, cette fois suite à la fermeture des ateliers nationaux qui dressent une partie du peuple ouvrier contre l'État. Il n'est plus question de monarchie à abattre, mais de questions sociales qui mettent en péril un régime jeune et instable. 1848 est une année politiquement animée, c'est le moins qu'on puisse dire. Cette agitation donne lieu à une variété et une richesse notables dans l'iconographie numismatique.

C'est durant cette période qu'apparaissent et se confirment les principes républicains, les valeurs et même les devises qui sont celles de notre actuelle République. Sans surprise, nous retrouvons sur les jetons les slogans et les images de liberté. Le génie de la Bastille, figure de proue de la République, est également présent.

Les jetons à l'effigie de personnalités politiques ou militaires constituent une série complexe et variée. Pour citer un exemple, le général Cavaillac, garant de l'ordre pendant les insurrections de juin, apparaît sur un nombre considérable de jetons.

Les candidats aux élections sont aussi représentés sur des jetons à leur gloire ou, à l'inverse, au travers d'images satiriques. Louis Philippe, le monarque déchu, apparaît ainsi quelques fois. Les représentations satiriques du souverain ne sont pas sans rappeler les caricatures croquées par Daumier, le célèbre caricaturiste du XIX^e siècle.



Au-delà de l'affirmation des principes républicains, la vocation de ces jetons est de commémorer les événements marquants de l'année, les journées de février, l'instauration de la République tout comme les journées de juin. Certains rendent hommage à des personnalités mortes durant les insurrections, quelle que soit leurs tendances.



16 www.cgb.fr www.cgb.fr www.cgb.fr www.cgb.fr www.cgb.fr www.cgb.fr www.cgb.fr www.cgb.fr www.cgb.fr

16 www.cgb.fr www.cgb.fr www.cgb.fr www.cgb.fr www.cgb.fr www.cgb.fr www.cgb.fr www.cgb.fr www.cgb.fr



On retrouve donc une multitude de ces petits jetons, témoins d'une époque troublée où il était de mode de commémorer les événements par des petites médailles. Ces jetons, fabriqués en étain, plomb, laiton ou cuivre étaient vendus ou distribués aux amateurs, à ceux qui voulaient soutenir une cause, posséder

un souvenir, ou porter leurs convictions sur « médaille ». Ces petits jetons étaient, en quelque sorte, la gazette de l'époque, le J.T. de 1848. Leur rôle comme instrument de propagande est évident, mais il s'agit davantage d'objets servant à fixer la mémoire collective. Il n'était pas question d'oublier les événements et leurs acteurs.

Quant à savoir précisément par qui et où les jetons étaient produits, nous n'affirmerons rien avec certitude. Fabriquées clandestinement dans des caves par des artistes collaborant avec des groupes politiques ou des caricaturistes, produits par des marchands à but lucratifs, les possibilités sont nombreuses et ne s'excluent pas entre elles.

Il suffisait de se procurer du matériel pour couler, ou bien un vieux balancier pour produire quelques centaines voire des milliers de jetons. En jouant sur les coins, on pouvait obtenir d'innombrables variantes de types. L'exercice était à la portée de tous. Il devait y avoir quantité de petits lieux de production répartis dans la capitale. Par la suite les jetons devaient être écoulés

rapidement, vendus dans la rue, ou dans des arrières boutiques.



Notons que plusieurs villes en dehors de Paris ont frappées ces jetons révolutionnaires. Ce fut principalement à Lyon, Lille et Reims, où les jetons commémoraient les événements parisiens et locaux ; les soulèvements populaires ne s'arrêtant pas aux portes de Paris.

Si l'on s'intéresse maintenant à la typologie, il existe deux types de jetons déterminés par leur mode de fabrication : les jetons coulés et les jetons frappés.

Les jetons en plomb ou étain coulés étaient obtenus grâce à des moules en terre ou en plâtre. Ils étaient, du fait de leur production rudimentaire, fabriqués en plus petites quantités. Le style est souvent plus grossier que leurs petits frères frappés. Néanmoins, ils sont beaucoup moins courants.



LES JETONS DE L'ANNÉE 1848



Les jetons frappés, obtenus avec des coins gravés, sont en quantité plus importante.

Certains, et on le voit au style fin de la gravure, ont été réalisés avec des coins de graveurs professionnels, parfois exécutés à l'Hôtel des Monnaies. En tous les cas, il s'agit de jetons de petits modules, en cuivre rouge ou laiton, portant parfois une bélière. Les coins étaient mélangés pour obtenir une grande variété de jetons à des fins marchandes.

En définitive, la collection des jetons de 1848 est une quête délicate mais fort intéressante. Rassembler l'ensemble des jetons émis pendant cette courte période vous amènera tout de même à regrouper environ

2000 jetons différents. (J.P.Collignon a recensé 2040 jetons pour 1848).

C'est une collection encore méconnue, mais d'un intérêt historique majeur.

Enfin, vous ne vous ruinerez pas car on trouve des jetons très souvent en très bon état de conservation pour une trentaine d'euros.

Vous pouvez bien entendu retrouver ces jetons, témoignage unique et très abordable, sur notre boutique jetons. Il suffit de sélectionner Deuxième République, dans le menu déroulant « Thème ».

Matthieu DESSERTINE

Bibliographie

- « Souvenirs Numismatiques de la Révolution de 1848 » de Félicien de SAULCY
- « Médailles politiques et satiriques de la II^e République » de Jean-Pierre COLIGNON
- « 1848 ou l'apprentissage de la République » de Maurice AGULHON
- « Les Quarante-huitards » de Maurice AGULHON
- « Les mots de 1848 » de Jacqueline LA-LOUETTE
- « La II^e République et le second Empire » de Sylvie APRILE
- « Quarante-Huit » d'Emile TERSEN



NE BRADEZ PAS VOS MONNAIES



Prix de vente sans grade: 25 USD*

Faites-les grader par PCGS, à Paris.

- Professional Coin Grading Service:
- Vous offre sa garantie illimitée d'authenticité.
 - Optimise la valeur marchande de vos monnaies.
 - Est LA référence mondiale absolue en matière de grading.

NOUVEAU: Le bureau PCGS parisien est désormais ouvert aux marchands numismatiques et aux particuliers européens du lundi au vendredi de 10h à 17h (sur rendez-vous). Nous y acceptons les soumissions des Professionnels Agréés PCGS et des membres du Club des Collectionneurs PCGS.

Si vous désirez joindre le Club des Collectionneurs PCGS et soumettre directement, retrouvez-nous à www.PCGSEurope.com sur la page "Comment Soumettre," cliquez sur "Adhérer au Club des Collectionneurs." Les feuilles de soumission y sont aussi téléchargeables. Pour plus d'informations, contactez-nous au 01 40 20 09 94 ou par courriel à info@pcgseurope.com.

*Catalogue Krause, monnaie non circulée.
** Cabinet Numismatique, Maison Palombo S.A., Genève. Vente aux enchères, Novembre 2011.

Amitiés et souhaits chaleureux pour la saison des fêtes!



PCGSEurope.com



Prix de vente après mise sous coque PCGS: 750 CHF**

EST-IL PRUDENT D'AVOIR DE L'ARGENT PLACÉ EN BANQUE ?



Le Figaro rapporte que le FMI propose d'opérer un unique prélèvement de 10% sur les dépôts privés des citoyens des 15 pays de la zone euro pour les débarrasser définitivement de leur problème d'endettement trop fort. L'idée n'est pas nouvelle. Déjà en 2011, le Boston Consulting Group avait estimé qu'imposer une taxe de 30% sur tous les actifs serait la seule façon de sortir de la crise de l'euro.

Steen Jakobsen, l'économiste en chef de la Saxo Bank, a quant à lui estimé en avril de cette année que cette taxe sur les actifs pourrait atteindre de 10 à 15%.

Sur son site et dans sa revue « Fiscal Monitor

», le FMI se réfère à une étude de l'économiste allemand Stefan Bach (page 27, partie 2 « Taxing Our Way out of—or into?—Trouble ») qui avait calculé en 2012 que si l'on opérait une taxation de 3,4% sur les comptes bancaires des Allemands disposant de

dépôts supérieurs à 250.000 euros, il serait possible d'effacer 4% de la dette publique allemande, soit 100 milliards d'euros.

« L'intérêt, c'est que si une telle taxation est mise en place avant que les gens ne prennent leurs dispositions pour l'éviter et qu'il y a une forte croyance qu'elle ne sera pas répétée, elle ne perturbera pas les comportements (et que certains pourront même considérer qu'elle est juste) (...) Les taux de taxation requis pour ramener la dette publique à ses niveaux d'avant-crise, cependant, sont quantifiables : réduire les ratios de dette pour leur faire retrouver leurs niveaux de fin 2007 (pour un échantillon des 15 pays de la zone euro nécessiterait un taux de taxation d'environ 10% sur les ménages disposant d'une fortune nette positive », concluent les économistes du FMI.

Il ne s'agit que de « propositions purement théoriques », pour le moment, précise le Figaro, qui se demande

s'il sera possible de résoudre le problème de la dette avec des solutions « douces ».

Pour le site Monfinancier.com, ce n'est plus qu'une question de temps, avant que les épargnants français ne subissent une ponction de ce type. Il rappelle que l'épargne des épargnants français représente 12.000 milliards d'euros, et spécule que la taxation pourrait être découpée en de multiples petits pourcentages annuels pour la rendre plus acceptable. Malheureusement, elle ne servira qu'à combler le déficit public, plutôt qu'à réduire la dette de l'Etat. « Et le FMI vient de donner sa bénédiction au gouvernement », écrit-il.

« Privilégier ceux qui ne travaillent pas par rapport à ceux qui travaillent, ceux qui n'entreprennent pas rapport à ceux qui prennent des risques et maintenant ceux qui ont dépensé sans compter par rapport à ceux qui ont mis de côté le fruit de leur labeur ; quand tout cela va t'il s'arrêter ? Un système qui incite à la paresse, à l'assistanat, au refus du risque et maintenant à la dépense est-il viable ? », se demande le site.

Michel PRIEUR



COLLOQUE HENRI SEYRIG

A l'occasion du quarantième anniversaire de la disparition d'Henri Seyrig, deux journées d'études lui ont été consacrées les jeudi 10 et vendredi 11 octobre.

Organisées conjointement par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, la BnF (Bibliothèque nationale de France), L'Université Paris Sorbonne, Paris IV, l'Université de Neuchâtel, l'École Suisse d'Archéologie en Grèce, le CNRS, l'équipe Orient et Méditerranée, Mondes sémitiques et la Fondation van Berchem, ces journées réunissaient une vingtaine de communications des meilleurs chercheurs français et suisses sur le sujet. Les conférences se tenaient à l'auditorium Colbert du site Richelieu pour le jeudi et à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, Palais de l'Institut de France, quai de Conti, pour le vendredi.

Mon emploi du temps ne m'a permis que de prendre part qu'aux conférences du jeudi où nous étions une cinquantaine à nous retrouver dans l'auditorium Colbert, situé rue Vivienne, sur le site Richelieu de la BnF. La journée était articulée autour de trois thèmes principaux : 1) un homme du XX^e siècle ; 2) milieu social et intellectuel ; 3) un ami du cabinet des Médailles.



Henri Seyrig, né en 1895 en Alsace occupée, a passé une partie de son enfance et de son adolescence dans la maison familiale de Neuchâtel. Engagé très jeune dans le premier conflit mondial, son séjour en Macédoine en 1917 a été déterminant pour la suite de sa carrière. Entré en 1922 à l'École d'Athènes, il effectue trois voyages au Proche-Orient et devient dès 1929 Directeur des Antiquités de Syrie et du Liban sous Mandat français

jusqu'en 1941. Il organise les fouilles du temple de Bel à Palmyre, du Krak des Chevaliers et du sanctuaire d'Héliopolis à Baalbek.

En 1941, il démissionne de son poste et rejoint le général de Gaulle à Londres. Il devient son représentant aux États-Unis jusqu'en 1946. De retour au Liban, il crée l'Institut français d'Archéologie à Beyrouth dont il est le directeur jusqu'en 1967.

À ce titre, il est considéré comme l'un des pères de l'Archéologie du Proche-Orient. Pour les numismates, ses travaux scientifiques sont nombreux et toujours utiles, utilisés en particulier pour les monnayages royaux hellénistiques ou celui des cités des côtes syriennes et libanaises. Collectionneur, il a donné un nombre important de monnaies de son vivant et a favorisé l'enrichissement des collections du Cabinet des médailles. Une autre partie de ses monnaies, achetées de son vivant ou après sa mort ont connu la même destination.

Présidées par Olivier Picard, les communications du jeudi matin avaient pour but de nous faire découvrir l'homme.

Engagé et volontaire, c'est un homme du XX^e siècle. Croix de guerre avec deux citations à Verdun, il rallie très tôt le Général de Gaulle en démissionnant de son poste en

L'HOMME, LE COLLECTIONNEUR ET L'ARCHÉOLOGUE

1941 et prendra des positions très fermes contre les abus de la colonisation (communications de Matthieu René-Hubert et Jérôme Bocquet).

La deuxième partie de la matinée voulait nous faire découvrir le scientifique au travers de son milieu social et de son réseau intellectuel.

Deux communications, celle de Duncan Yougerman, son petit-fils, et de Corinne Bonnet furent très remarquées. Elles nous firent découvrir l'humanité du chercheur au travers de photos et d'extraits de correspondance qui mettent en lumière les multiples facettes de l'individu.

Après la coupure du repas, l'après midi était consacré à l'ami du cabinet des Médailles

avec deux volets : la numismatique et la glyptique sous la présidence de Françoise Briquel Chatonnet.

Frédérique Duyrat, nouvelle directrice du département des Monnaies, Médailles et Antiques de la BnF fit son intervention sur l'hellénisme en Syrie : Henri Seyrig, les monnaies grecques et le cabinet des médailles mettait l'accent sur les apports, les dons et les achats qui avaient soutenu l'enrichissement du cabinet des Médailles pendant plus de quarante ans.

En effet, si à la mort d'Henri Seyrig près de six cents monnaies, bijoux, intailles et camées ont été acquis par l'Institution, c'est plus de cinq mille six cents monnaies et de neuf cents objets qui ont rejoint les

collections nationales par le biais des fouilles entre 1929 et 1941 ou de dons entre 1946 et 1974.

Sur ce nombre, Frédérique Duyrat a relevé plus trois mille cent monnaies grecques, dont des séries très importantes pour la connaissance de bronzes grecs, représentatifs de la circulation monétaire courante dans ces territoires à l'époque hellénistique et romaine. Michel Amandry, nouveau retraité studieux, son prédécesseur au poste de directeur, nous présentait quelques conclusions sur des tétradrachmes syro-phéniciens dont un lot de trois cent soixante et onze pièces provient d'un don de 1932, peut-être un trésor ou morceau de trésor et argumentait sur l'attribution de certains tétradrachmes discutés et parfois disputés entre Bellinger, Seyrig et plus récemment Prieur ou McAlee. La deuxième partie de l'après-midi, consacrée à la glyptique autour des interventions de Mariel Pic, Eric Guble et Mathilde Avisseau-Broustet, permettait de découvrir d'autres facettes d'Henri Seyrig, collectionneur et donateur d'objets autour des camées, intailles et bijoux sans oublier les sceaux cylindres.

Cette journée fort riche et instructive n'avait pas seulement pour but de mettre en valeur le chercheur ou l'homme, mais de le replacer dans son milieu social et intellectuel, dans un cadre historique dont il a lui-même été un acteur et qu'au-delà de l'homme, chez Henri Seyrig dominait un Humanisme jamais désavoué par ses choix et ses engagements.



Collection Henri SEYRIG

Laurent SCHMITT

FISCALITÉ DES MÉTAUX PRÉCIEUX

La blogosphère s'est récemment enflammée en apprenant la proposition de la commission des finances de l'Assemblée nationale de relever de 7,5 à 12% la taxe sur la vente ou l'exportation de métaux précieux, la célèbre TMP.

La TMP fruit du génie français !

Cette taxe votée à l'été 1976 instaure un prélèvement sur les cessions et les exportations de métaux précieux. L'originalité de cette taxe - cocorico, la France est à ma connaissance le seul pays à pratiquer cette approche - est d'être assise sur le prix de cession indifféremment du prix d'acquisition. Initialement de 4%, elle est aujourd'hui de 7,5% auxquels s'ajoute un prélèvement social (CRDS¹) de 0,5%. Demain, si les deux assemblées votent cet amendement, les particuliers vendeurs de métaux précieux devront s'acquitter de 12,5% du prix de leur vente au titre de cette taxe. Dissuasif !

Initialement cette taxe avait été introduite pour engranger des revenus sur les cessions d'objets précieux (métaux précieux, bijoux, objets d'art, etc.) que les propriétaires détenaient, sans preuve d'origine, par héritage

ou legs. Ainsi les Napoléon qui étaient passés des grand-parents aux petits enfants et que ces derniers vendaient, trouvaient un régime fiscal adapté. Néanmoins en étendant cette mesure sans offrir la possibilité d'apporter la preuve d'une date d'acquisition², cette mesure a eu un effet néfaste sur les investisseurs. Le désintérêt des français pour les métaux précieux et la désertification industrielle de ce secteur qui s'en est suivie trouvent sans doute une partie de leur origine dans cette taxe inique. La France était un pays où l'or avait une place importante épaulée par un tissu d'industries métallurgiques dense et un savoir faire reconnu. Aujourd'hui le pays ne compte plus un seul acteur industriel de renommée mondiale ni européenne, plus aucun affineur français n'est désormais accrédité à la LBMA³. La Suisse et l'Allemagne se partagent une grosse part de ce marché et des emplois qui y sont liés.

Singapour a pris le chemin inverse en matière de taxe en 2012. Depuis que Singapour a supprimé toute forme d'impôt sur les métaux précieux les fondeurs-affineurs suisses et allemands s'y bousculent pour créer des fonderies et les entreprises pro-

posant des offres de gardiennage s'y créent. Tout ceci avec des créations d'emplois à la clé bien évidemment.

Pour le fisc or, argent ou platine ne sont pas forcément des « métaux précieux »

À la lecture des commentaires des internautes ce relèvement de la TMP sonnerait la fin de l'intérêt des investisseurs pour le placement en métaux précieux. Qu'en est-il véritablement ?

Le plus souvent la fiscalité des métaux précieux est présentée comme un univers qui se limiterait à la TMP et à l'imposition de la plus-value réalisée (en 2006, introduction de l'option pour le régime de droit commun des plus-values sans la franchise de 5000€). Dans la réalité l'investisseur a devant lui plusieurs autres options. Celles-ci sont directement dérivées des choix qu'il aura fait au moment de l'achat.

Avant de vous en donner un exemple⁴, il est important de comprendre que sous le même mot ou la même expression se cachent souvent plusieurs concepts. Ainsi parler de métaux précieux avec une perspective

FISCALITÉ DES MÉTAUX PRÉCIEUX



Illustration 1 : Lingot Kinebar® - Photo credit : Heraeus

métallurgique⁵, ne colle pas forcément à la définition que l'administration fiscale a des métaux précieux. En bref, pour le fisc l'or ou l'argent ne sont pas forcément des « métaux précieux » fiscalement parlant.

En effet pour l'administration fiscale les métaux précieux sont ainsi définis⁶ :

« § 20. Il s'agit, en pratique, des articles suivants :

- or (y compris l'or platiné) ;
- platine (à l'exclusion du palladium, du rhodium, de l'iridium, de l'osmium et du ruthénium) ;
- argent (y compris l'argent doré ou vermeil et l'argent platiné) ;
- déchets et débris de métaux précieux ou de plaqué ou doublé de métaux précieux (y compris les objets destinés à la fonte ; ...
- monnaies d'or et d'argent postérieures à 1800. ».

Et d'ajouter cette précision dans le même texte :

« § 30... ces articles sont à retenir qu'ils soient à l'état natif, à l'état brut (barres, masses, lingots), à l'état de produits semi-ouvrés (feuilles, poudre, plaques, fils, tubes), ou à l'état de résidus. ».

En résumé, pour l'administration fiscale, les métaux précieux, et le régime fiscal qui s'y rattache, se limitent, d'une part aux mon-

FISCALITÉ DES MÉTAUX PRÉCIEUX

naies d'or et d'argent post-1800, et d'autre part, aux objets à l'état brut ou sous forme de débris, en or, argent et platine. Dès lors que l'objet dépasse le stade semi-ouvrés, il n'est plus reconnu par l'administration fiscale dans ce régime fiscal. Pour éviter les méprises du fait de l'emploi de la même expression, métaux précieux, pour désigner des choses différentes, je désignerai dans la suite de mon texte ce régime fiscal par MP.

Ainsi les cessions de lingots d'or bruts (lingots coulés par exemple – *cast* en anglais) et de 20F Napoléon relèvent du régime

MP car ce sont, pour les premières des cessions d'objets d'or semi-ouvrés et pour les secondes des cessions de monnaies d'or postérieures à 1800. En revanche dès lors qu'un produit dépasse le stade semi-ouvré celui-ci n'est plus dans la catégorie fiscale MP et ne peut donc être soumis ni à la taxe forfaitaire ni à l'imposition de la plus-value (régime de droit commun des plus-values sans la franchise de 5000€). Mais alors si ce produit n'est plus imposable selon le régime MP, quel est le régime fiscal qui s'applique aux cessions ?

Il existe un autre régime fiscal pour les objets ouvrés en métaux précieux

La réponse est donnée par l'administration elle-même, toujours dans le même texte :

« § 20.... *les autres objets en métaux précieux font partie des bijoux énumérés au I-B-2 ;* ».

et

« § 60. *Les objets d'or et d'argent travaillés sont classés parmi les bijoux et assimilés, par analogie avec la bijouterie, et ne relèvent donc pas de la catégorie des métaux précieux.* ».



Illustration 3 : Vera Valor 1/2 oz
Photo AuCoffre.com

Les objets ouvrés, à l'exception des monnaies démonétisées émises après 1800, sont donc éligibles à la catégorie fiscale applicable aux bijoux, soit le régime BJ. Dans cette catégorie se retrouveront tous les objets ouvrés fabriqués en métaux précieux. C'est ainsi que s'y retrouvent les jetons et les lingots dont le processus de fabrication et le design les rapprochent plus d'une œuvre d'art que d'un banal lingot sorti du moule⁷.

Hormis chez les amateurs d'exonomia⁸, les jetons⁹ sont peu connus des investisseurs.



Illustration 2 : Vera Valor 1oz Photo AuCoffre.com

FISCALITÉ DES MÉTAUX PRÉCIEUX

Hors de l'Hexagone les investisseurs s'y intéressent de plus en plus. Le phénomène est selon mes sources d'origine nord-américaine et relativement récent. Il permet d'acquérir sous la forme de disques (généralement en fraction d'once) de l'or et de l'argent avec une faible prime par rapport aux monnaies officielles et sans la contrainte de l'investissement important que représente généralement un lingot.

Aux États-Unis les fabricants de jetons sont nombreux (Golden State Mint, Johnson Matthey, Sunshine Minting Inc., etc.). La liste étant trop longue pour les énumérer tous ici Google saura satisfaire votre curiosité.

En France le mouvement a été lancé en 2011 par la société AuCoffre qui commercialise le jeton Vera Valor d'une once d'or

fabriqué par le fondeur-affineur Valcambi, numéro 1 mondial du secteur. Depuis ce jeton a été rejoint en 2013 par un jeton d'une demi once réalisé à partir d'or recyclé par la société Allgemeine filiale de la société métallurgique belge Umicore.

En Suisse Faude & Huguenin commercialise le Cervin et le Goldhans (Hans est le surnom en Suisse alémanique de Guillaume Tell) et Finemetal commercialise le jeton d'une

once Helvetia produit par Argor Heraeus. En Grande-Bretagne le jeton Gold Rose de WY Argent Ltd est réalisé par la Monnaie de Birmingham. Ce ne sont là que quelques exemples pour vous montrer que ce phénomène n'a rien de nouveau et d'exceptionnel.

Le régime fiscal s'appliquant aux jetons étant le régime BJ, quelles différences présente-t-il par rapport au régime MP ?



Illustration 4 : Silver Rose Reproduced with Kind Permission of WY ARGENT Ltd, Copyright2013

Le régime fiscal BJ offre deux possibilités de taxation des cessions. La première s'apparente à la TMP. Son taux est aujourd'hui de 4,5% mais la commission des finances envisage de le porter à 6%. Comme pour le régime MP, il existe depuis 2006 la possibilité pour le vendeur de choisir l'imposition de la plus-value (comme pour le régime MP avec un abattement de 10% par an au delà de la deuxième année de détention).

Néanmoins le régime BJ présente un intérêt évident puisque s'y applique la franchise prévue dans le régime de droit commun pour les cessions de biens meubles (non meublants). En clair, si le montant de la cession ne dépasse pas 5000 euros, aucune taxe n'est due (ni déclaration. Au delà de ce seuil si taxe forfaitaire utiliser le formulaire Cerfa 11294*05 ou le formulaire Cerfa 12358*06 pour le paiement de la taxe sur la plus-value).

Voilà donc un produit qui, pour ce qui concerne les jetons en or, est exonéré de TVA au titre de l'or d'investissement (si le titre est d'au moins 995‰, mais la présence d'un poinçon¹⁰ n'est pas exigée par la directive européenne) et qui au moment de la cession, à un particulier ou à un professionnel, est soumis au régime fiscal BJ. Pour

certain cela peut sembler étrange, voire trop beau pour être vrai, qu'un produit puisse être considéré d'une façon au moment de l'achat et d'une autre au moment de la vente.

Jeton et Or d'investissement ?

Pour lever le mystère il faut comprendre ce qu'est véritablement « l'or d'investissement ».

L'or d'investissement n'est pas une « chose » mais un statut financier vis-à-vis de la TVA, octroyé par l'Union européenne pour tout ce qui touche à l'or répondant à certains critères de pureté. La directive européenne exonère ainsi tout or, soit sous forme papier (contrat à terme, ETF/tracker, certificat de dépôt, etc.), soit sous forme physique de titre supérieur ou égal à 995‰, sans obligation de poinçon ou autre marquage, ainsi que les monnaies émises après 1800 de plus de 900‰ et à faible prime (inférieure à 80%).

Les produits répondant à ces obligations sont dès lors des produits financiers et non des métaux précieux (au sens métallurgique du terme). C'est d'ailleurs ce qui justifie que les achats et les reprises de produits dits d'or d'investissement ne tombent pas sous la restriction concernant le paiement en



Illustration 5: Jeton Centenario 1943 (seul Centenario sans valeur faciale)
Photo AuCoffre

liquide (Code monétaire et financier - article L 112-6 relatif à l'obligation du paiement par chèque ou virement des achats de métaux ferreux et non-ferreux). Un produit financier n'est pas un métal. Ces achats n'ont aucune raison de ne pas être fait en espèces dans la limite de 3000 euros autorisée par décret (Code monétaire et financier - article D112-3).

Il n'y a pas de phénomène de mutation du jeton au passage d'un régime à un autre

FISCALITÉ DES MÉTAUX PRÉCIEUX

mais simplement deux perspectives fiscales différentes à chaque fois : l'une relative à l'achat, et l'autre relative à la cession.

Au moment où le gouvernement français prépare une mesure quasi confiscatoire sur la petite épargne dans le monde se multiplient les décisions d'exonération de l'investissement en métaux précieux. J'ai déjà cité Singapour, mais il faudrait aussi parler de l'Utah qui a rétabli l'or et l'argent comme moyens de paiement légal, des nombreux États américains qui ont engagé un processus législatif similaire (loi votée en Arizona mais application bloquée par son gouverneur), et tout récemment de la décision des États de Louisiane et du Texas de supprimer la taxe sur les ventes de métaux précieux. Les citoyens américains et leurs édiles semblent beaucoup plus lucides et sensibilisés que les européens sur l'issue certaine des monnaies fiduciaires.

Au regard des situations économiques et financières désastreuses, tant en Europe qu'aux États-Unis, investir dans les métaux précieux reste un sujet entièrement d'actualité et la fiscalité un sujet qu'épargnants et investisseurs ne peuvent négliger pour optimiser leurs choix.

Yannick COLLEU

Yannick Colleu est l'auteur d'un guide reconnu sur l'investissement aurifère : **Guide d'investissement sur le marché de l'or** (éditions Gualino-2008). Il a également signé l'ouvrage **Fiscalité des métaux précieux** aux éditions de L'Alambic en 2012. Il intervient chaque mois dans la lettre **Investisseur Or et Matières** des Publications Agora dans la rubrique Pièces & Lingots.

Notes :

¹ Prévue initialement pour 13 ans, elle a été prolongée en 2009 jusqu'en 2025. Il faudrait vraiment être naïf pour croire qu'elle ne sera pas reconduite ad vitam æternam.

² Il faudra attendre 2006 et la mise en application de la **Loi n°2005-1720 du 30 décembre 2005** introduisant l'option pour le régime de droit commun des plus-values pour que le prix d'acquisition puisse être pris en compte lors des cessions.

³ London Bullion Market Association : premier marché mondial (de gré à gré) de l'or et de l'argent physiques.

⁴ Pour le lecteur désireux de creuser le sujet j'ai dédié un ouvrage à ces différentes options dans **Fiscalité des métaux précieux** aux éditions de l'Alambic (2012).

⁵ annexe I du règlement (CEE) n o 2658/87 du Conseil relatif à la nomenclature tarifaire et statistique et au tarif douanier commun (section XIV- chapitre 71)

⁶ BOI-RPPM-PVBMC-20-10-20120912 du 12/09/2012

⁷ Globalement tous les lingots recensés dans le catalogue « *Indexed Guide Book of Silver Art Bars* » de Archie Kidd aux éditions Nancy Yee.

⁸ ou para-numismatique.

⁹ Définition donnée par le règlement (CE) No 2182/2004 du conseil du 6 décembre 2004 concernant les médailles et les jetons similaires aux pièces en euros : « médailles et jetons : des objets métalliques, autres que les flans destinés à la frappe des pièces, qui ont l'aspect de pièces et/ou en possèdent les propriétés techniques, mais qui ne sont pas émis en vertu de dispositions législatives nationales ou de pays tiers participants ou d'autres dispositions législatives étrangères et qui ne constituent donc ni un moyen de paiement légal, ni un cours légal. ».

¹⁰ Cette dérogation n'est pas valable pour les jetons en argent ou en platine (sauf pour des objets en dessous de 30g pour l'argent et de 3g pour le platine). En effet argent et platine n'ont aucun statut de produit financier à l'instar de l'or dit d'investissement. Dès lors la commercialisation des jetons en argent et platine tombe sous les obligations de la garantie du titre.

MONETE IMPERIALI ROMANE DA AUGUSTO A ROMOLO AUGUSTO

Giovanni Tredici, *Monete Imperiali Romane da Augusto a Romolo Augusto*, Catalogo e quotazioni di oltre 17000 tipi monetali di cui 485 inediti o non classificati e un migliaio fotografati, Pavia, 2013, Edizioni Numismatica Varesi, relié cartonné, (17 x 24 cm), X + 654 pages, plus de 1.000 illustrations en couleur dans le texte avec indice de rareté et cote en euros. Prix : 90€.

La publication d'un ouvrage édité par la maison Varesi est toujours un événement en Italie. Il suffit de regarder la série consacrée aux monnaies de la péninsule italienne.

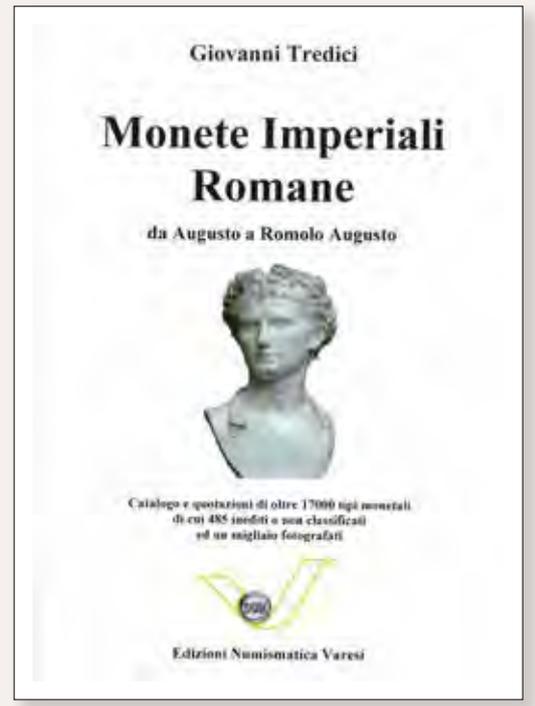
La parution d'un ouvrage consacré aux monnaies romaines en un seul volume avec 17.000 monnaies, plus de 1.000 illustrations en couleur, des indices de rareté et des cotes, ne serait-ce pas l'ouvrage que tous nous attendions depuis si longtemps, depuis Cohen et la fin du XIX^e siècle, excepté qu'il est dans la langue de Dante ? Mais l'italien, langue latine sera beaucoup moins abscons que nombre d'idiomes anglo-saxons, fermés comme le sont les français généralement à toute langue étrangère.

Je suis désolé de devoir répondre par la négative, cet ouvrage qui présente de nombreuses qualités, mais aussi de nombreux défauts, ne remplira pas la mission de remplacer le Cohen ! Nous allons essayer de comprendre pourquoi et d'apporter une solution. Le *Monete Imperiali Romane* (MIR) rien à voir avec la série autrichienne n'est qu'un ouvrage de plus sur le sujet qui rendra de nombreux services à nos amis transalpins et aux autres, mais n'est pas la panacée tant espérée des collectionneurs.

Alberto Varesi dans sa Préface (p. II) reconnaît lui-même que cet ouvrage n'est pas une Bible quand il s'agit des prix, mais rendra de nombreux services utiles.

Il faudra au lecteur marquer la page III de l'introduction qui est le mode d'emploi de l'ouvrage. Ce catalogue n'est absolument pas basé sur les portraits, mais sur les légendes et type de revers dont le classement suit celui de la deuxième édition du Cohen, publié, rappelons-le entre 1880 et 1892 à Paris. C'est pratiquement la seule indication

bibliographique de l'ouvrage. Les monnaies sont classées dans l'ordre des légendes puis à l'intérieur en suivant la typologie descriptive des revers. L'ensemble est complété par la dénomination monétaire, le métal si nécessaire, l'indice de rareté de R1 à R5, le courant étant exclu (C), la référence au Cohen quand la monnaie y figure et la cote en BB (Bellissimo correspondant à notre TTB). L'auteur rappelle que les cotes



SUBSCRIBE NOW!

THE BANKNOTE BOOK

Collectors everywhere agree,
"This catalog is vastly superior to the Standard Catalog of World Paper Money!"

The Banknote Book is an indispensable new catalog of world notes.
Each chapter includes detailed descriptions and background information, full-color images, and accurate valuations.
More than 145 country-specific chapters are currently available for purchase individually or by subscription.

www.BanknoteBook.com

ont été établies avec sérieux en consultant les ventes depuis 2002. Les médailles, les contorniates, les tessères et les monnaies provinciales (coloniales) sont exclues de cet ouvrage. Pour le Bas-Empire à partir de Dioclétien, le catalogue essaie de tenir compte des réductions pondérales multiples qui jalonnent la période, mais en respectant la classification fournie au XIX^e siècle par Cohen. Après 395, pour les monnaies de l'Empire d'Orient, nous n'avons plus de références bibliographiques puisqu'elles ne sont pas dans le Cohen (mais dans le Sabatier consacré aux monnaies byzantines qui débute avec Arcadius). Les photos ne sont pas toujours à l'échelle et ne représentent pas toujours le reflet de l'état de conservation.

Cette introduction est complétée par trois pages consacrées aux dieux du Panthéon romain ainsi qu'aux personnifications (p. IV-VII) et un index alphabétique des personnages (p. VIII-X). Le catalogue de 653 pages suit avec en annexe une bibliographie sommaire (quatre titres) ainsi qu'une liste d'une douzaine de firmes dont les catalogues ont été consultés.

Chaque règne est précédé d'un historique de l'empereur, du César, de l'augusta ou de l'usurpateur avec quelques informations sur les grandes réformes monétaires pour Auguste, Néron, Caracalla, Aurelien, Dioclétien ou Constantin ainsi que certains autres personnages. Ces passages sont souvent très intéressants et divergent des ouvrages traditionnels.

Ce nouvel ouvrage n'est qu'un nouvel ouvrage de plus sur les monnaies romaines en attendant le livre sur Rome. C'est cependant un utile complément pour les utilisateurs du Cohen afin d'en actualiser les cotes.

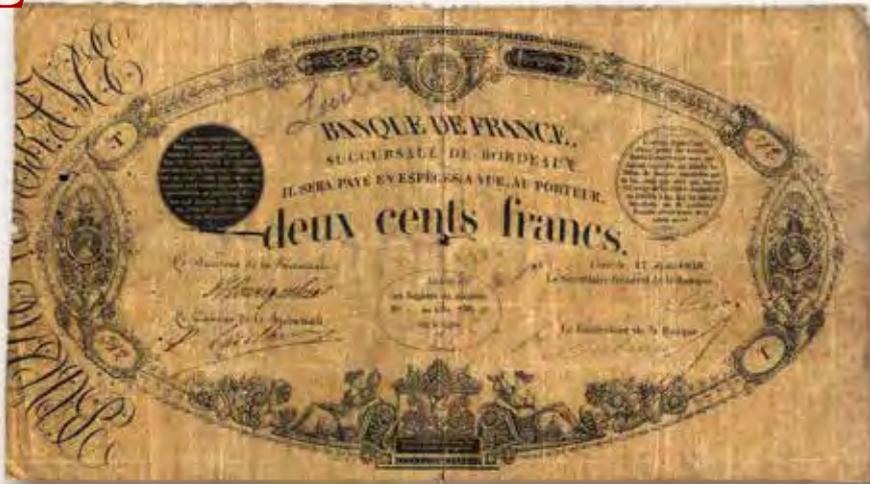
Laurent SCHMITT

REVUE DE PRESSE ET DIVERS

POUR LE PLAISIR DES YEUX UN SOUVENIR DE LA TROUVAILLE DE ROLAND



Et pour télécharger le catalogue en entier, [cliquez !](#)



LES STRAPS HOLOGRAPHIQUES ÉTAIENT ACHETÉS EN CHINE



Ce que nous avons pronostiqué depuis des années arrive ; les Chinois, à force de se faire la main sur des fausses monnaies anciennes et des faux billets anciens, utilisent leur expertise pour du faux de pièces (2 euros) et de billets (lire ci-après) circulants !

Nous lisons sur le Parisien de ce jour, [cliquez pour lire l'article](#), l'arrestation d'un gang de faussaires particulièrement efficaces dans



le faux 20 euros et je cite « *Au domicile d'un des suspects, les fonctionnaires ont saisi quatre ordinateurs, cinq imprimantes à jet d'encre et scanner, une photocopieuse, trois clés USB, des ramettes de papier commercial, des chutes de faux billets ainsi que quinze téléphones portables.*

Les faussaires commandaient des bandes holographiques en Chine

Les faussaires étaient parvenus à réaliser des faux billets de « très bonne facture », grâce à l'ajout d'une bande holographique imitant parfaitement l'une des sécurités, réputée inimitable.

Ces bandes étaient commandées sur Internet, via des sites basés en Chine. »

Quand les Services vont-ils prendre au sérieux les fausses pièces et billets de collection fabriqués en Chine ?

SUR QUELLE PLANÈTE VIVENT-ILS ?



Le blog BN s'était horrifié dans un article intitulé « Halte à la poule-aux-œufs-d'orophobie ! », [cliquez pour le relire](#), à l'idée qu'un groupe de députés UMP voulait encore augmenter la taxe sur les métaux précieux... considérant que les effets pervers - Thalys et Bruxelles nous voilà - étaient certains et dévastateurs.

Qu'apprenons-nous grâce à un lecteur fervent des publications de l'Assemblée Nationale ?

Nous apprenons la raison pour laquelle ce groupe de députés UMP veut hausser la taxe sur les métaux précieux : c'est pour financer « la démocratisation de l'accès au marché de l'art »



Non ? Si !! Lisez vous-mêmes : <http://www.assemblee-nationale.fr/14/propositions/pion1308.asp>

Sans parler de l'imbécillité protozoaire de la méthode choisie (*qui va coûter dix fois en frais de gestion, contrôles et collecte ce qui va arriver dans la poche des « artistes »*), nous voyons des députés de l'opposition, dont le travail devrait être de tenter d'équilibrer les pochades de ceux qui nous gouvernent, qui partent se préoccuper d'un sujet dont au moins 99,8% des Français, qui ont eue de vrais problèmes quotidiens, se contre-tamponnent, pour rester poli.

Sommes-nous dirigés ? Ce système politique fonctionne-t-il ou est-il devenu aussi fou que la Monarchie absolue vers 1788 ?

Allo ? Allo ?

Michel PRIEUR

MIEUX VAUT EN SOURIRE...



On trouve de tout sur le grand site, par exemple la vente 221257142522, [cliquez pour la voir](#).



Certes ce billet semble effectivement fauté avec ses deux fils métalliques dans le papier (appel à témoins, avez-vous déjà vu ?)

mais ce qui est pathétique est le prix que la brave vendeuse en demande : 900.000 euros... mieux vaut en sourire...

NE FAISONS AUCUNE COMPARAISON...



... Avec ceux qui sont tellement contents d'eux... qu'ils nous le refont à l'identique ou presque depuis quarante ans !

Il y a quarante ans, la Chine avait un niveau de vie à 10 % de l'actuel... sans commentaires.

[Cliquez pour télécharger](#) le bulletin d'inscription et d'informations pour la Bourse Numismatique de Pékin 2013. Vous verrez à la démesure pourquoi le site cgb.fr est maintenant traduit, pour la structure, en chinois, [cliquez pour le visiter en chinois...](#)



LES BILLETS EUROS EXPLIQUÉS SUR SLATE.FR



Un très bon article, très fouillé, sur la collection de billets d'euros, sur Slate à <http://www.slate.fr/story/78794/collectionneurs-billets-deuros>, à ne pas rater pour tous ceux qui n'ont jamais regardé leurs eurobillets avec l'œil collectionneur !



REVUE DE PRESSE ET DIVERS

L'intérêt à agir

L'intérêt à agir est la première condition nécessaire à l'exercice d'une action en justice. Aux termes de l'article 31 du code de procédure civile, « l'action est ouverte à tous ceux qui ont un intérêt légitime au succès ou au rejet d'une prétention, sous réserve des cas dans lesquels la loi attribue le droit d'agir aux seules personnes qu'elle qualifie pour élever ou combattre une prétention, ou pour défendre un intérêt déterminé ».

N'importe qui n'a pas le droit de demander n'importe quoi, n'importe quand à un juge. Un adage de l'Ancien droit l'exprime avec force et concision : « pas d'intérêt, pas d'action ».

Ainsi l'intérêt doit être :

- né et actuel : il doit exister au jour où la personne agit en justice et ne pas être simplement éventuel ;



- sérieux : il doit être suffisant pour justifier une action en justice (et non extravagant ou dérisoire) ;
- légitime : il ne doit pas être illicite ou immoral ;
- direct et personnel : le demandeur doit être personnellement concerné par l'atteinte subie et avoir un intérêt à ce que son droit soit reconnu ou son préjudice indemnisé.

Ce dernier critère est lié à celui de la qualité à agir puisque la qualité peut être attribuée à certaines personnes alors qu'elles ne sont pas totalement concernées par l'action (association, syndicat).

Barbara VAUCOULEUR
Avocat à la Cour
22, rue Taine - 75012 Paris
Tél. : 01 83 62 43 93
Fax : 01 83 62 43 91
vaucouleur@bvavocats.com

ATTENTION VOL !



Nous recevons ce jour une alerte vol de Art-COL - La Boutique des Collections 27000 Évreux 02 32 29 75 44 www.art-col.com :



Bonjour,
Je me permets de vous adresser la photo d'une petite monnaie qui m'a été volée, le 21 septembre, dans ma boutique : un liard de Louis XIV frappé sur un sizain de Barcelone. Ce n'est qu'une pièce parmi beaucoup d'autres (cinq classes au total...) mais sans doute la seule facilement reconnaissable avec... un timbre-monnaie des Chocolats François, à Bordeaux (le reste étant surtout constitué de pièces modernes, beaucoup en argent, 5 F Louis XVIII faux d'époque, 1 c à rebords, 1 d Dupré sur 2 d, essais...) Merci pour votre action d'information permanente.

Bien cordialement,
Claude JAMET

PAYPAL COMPTE ÉTRANGER !



Comme la France n'a pas encore complètement basculé dans le soviétisme radical, il est possible à un Français de détenir un compte bancaire à l'étranger MAIS encore vous faut-il le déclarer sinon vous êtes cahuzaqué.

Or les inscrits paypal qui y ont un compte qu'ils utilisent pour encaisser ou payer par exemple des ventes e-bay ignorent dans leur immense majorité qu'il s'agit techniquement d'un compte étranger et qu'il doit donc être déclaré...

L'ignorer, et tomber sur un juge particulièrement à cheval sur la réglementation a conduit un couple à être condamné pour fraude fiscale !

Ne manquez pas de lire l'article de argent-et-vous.com, cliquez, où vous apprendrez que si le solde est insignifiant cela ne change rien à l'amende forfaitaire de 1500 euros ! Encore une loi à la française où tout commence au premier euro et où le micro-fraudeur sera traité à la même aune que le méga-escroc ! Comment déclarer son compte paypal au fisc ? Aucune idée... mais paypal a peut-être une idée sur la question ?

Apparemment le ministère des Finances se veut rassurant, lire l'article de La Tribune.

Michel PRIEUR

L'UMP L'A RÊVÉ, LES SOCIALISTES LE FONT !

Les bouteilles de Champagne doivent être en plein pétage de bouchons Outre-Quévrain, Outre-Léman et Outre-Manche : (Reuters) - La commission des finances de l'Assemblée nationale a relevé jeudi à 12% la taxe sur la vente ou l'exportation de métaux précieux, qui est actuellement de 7,5%.

La taxe sur la vente ou l'exportation de bijoux, d'objets d'art, de collection ou d'antiquité est quant à elle portée de 4,5% à 6%. Les objets et métaux précieux « bénéficient de taux forfaitaires très faibles, de moins en moins justifiables alors que la plupart des revenus du patrimoine sont désormais impossibles au barème de l'impôt sur le revenu », lit-on dans l'amendement présenté par le rapporteur de la commission, le socialiste Christian Eckert.

« Le rendement attendu de cette mesure permettra, pour partie, de gager une baisse du taux de TVA sur les importations d'oeuvres d'art de 10% à 5,5% », poursuit le texte. La commission des finances termine ce jeudi l'examen du projet de loi de finances pour 2014, avant son examen en séance publique par les députés à partir du 15 octobre.

Ce soir beuverie générale chez tous les professionnels de l'or belges, suisses, luxembourgeois, anglais, espagnols, italiens...

En France, à qui le tour de déposer le bilan ?

Michel PRIEUR

PS. Pour comprendre notre titre, voir les articles sur la poule-aux-oeufs-d'orophobie, cliquez, et celui où nous demandons sur quelle planète vivent nos députés, cliquez.

TOUT L'ESPRIT DU XIX^e SIÈCLE EN UNE MÉDAILLE



APPEL À TÉMOINS



Je collectionne les monnaies depuis plus de 30 ans, je suis les activités de la CGB depuis sa création, je suis plutôt prudent de nature et j'aime pas les arnaques, en général, numismatique en particulier.

Aussi, je remercie M. Prieur d'avoir accepté que je puisse m'exprimer ici. Le bulletin numismatique est probablement lu par des milliers de collectionneurs, amateurs, historiens... Autant de personnes qui sont susceptibles de m'aider et d'aider la numismatique à dénoncer une arnaque ou à légitimer une découverte.

Depuis 6 ans, j'habite dans l'île de La Réunion, je me suis intéressé à la numismatique locale (intéressante et complexe). Puis, plus récemment à la numismatique des TAAF (Terres Australes et Antarctiques Françaises : Kerguelen, St Paul et Amsterdam, Crozet et Terre Adélie), ainsi qu'aux Iles Eparses (Tromelin, Bassas da India, Europa, Juan de Nova et Les Glorieuses) qui dépendent aussi du préfet des TAAF qui réside à La Réunion.

C'est une numismatique étrange où finalement les

monnaies fictives d'initiatives privées se disputent une place auprès des cinq monnaies commémoratives officielles françaises !

Ma surprise fut grande alors de découvrir il y a quelques mois de curieuses monnaies françaises, réunionnaises, malgaches et quelques africaines contremarquées d'un étrange : P/SOFIM/JUAN DE NOVA ou C/SOFIM/LES GLORIEUSES. D'abord publiées sur un site : [World Coins News](#), puis en vente [sur ebay](#), à des prix plutôt élevés. Depuis ces monnaies ont fait couler beaucoup d'encre sur certains forums français et anglais. [La respectable maison Spink a aussi vendu deux lots de ces monnaies...](#)



SOFIM AUX GLORIEUSES ?



1967. Les conditions de travail et de vie des malheureux ouvriers mauriciens et seychellois y étaient terribles, proche d'une forme d'esclavage. (voir les articles écrits en 1973 dans le Nouvel Observateur)

Durant la même période, dans LES GLORIEUSES, la SOFIM, encore elle, mandatée par Jules Lauzier, puis Gaston, son frère, exploitait le coprah jusqu'en 1958, avec des ouvriers malgaches.

Compte-tenu de l'origine des ouvriers : malgaches aux Glorieuses ; mauriciens et seychellois à Juan de Nova, on comprend pourquoi ils étaient payés en roupies, et, du coup, il paraît difficile de comprendre l'intérêt de contremarquer des monnaies françaises, malgaches ou réunionnaises, sans tenir compte en plus de la



parité entre le franc métropole et le franc malgache ou CFA ????

De fait, il pourrait apparaître que ce ne serait pas la provenance des monnaies qui importerait mais plutôt la valeur indiquée sur celles-ci. La contremarque de la SOFIM permettant de garantir et de limiter l'utilisation de ces jetons-monnaies de « nécessité » sur les îles pour une utilisation dans les « boutiques-entrepôts » pour de menus achats et en circuit fermé. Séduisante hypothèse...

A moins qu'il ne s'agisse d'une fine arnaque profitant d'un joli flou historique : l'aigrefin avec un poinçon ad-hoc pouvant espérer berner une bonne poignée de collectionneurs des anciennes colonies françaises...

Ayant contacté le possesseur de ce lot de monnaies, celui-ci, par ailleurs, très prevenant m'a indiqué qu'il a acheté ce lot à une personne à Madagascar... Impossible d'en savoir plus de ce côté là.

Alors, je me suis penché sur l'histoire de la SOFIM (Société Française des Iles Malgaches) aux alentours des années 1950. Elle fut dirigée par un certain Hector Patureau qui obtient une concession pour exploiter le phosphate à JUAN DE NOVA en 1952. Ce contrat fut renouvelé en 1961 et durera jusqu'en



BAGNE À PHOSPHATE ?



Reste qu'il faudrait pouvoir valider l'une ou l'autre hypothèse par des témoignages sûrs de personnes ayant connu ou pas !!! de visu ce « système » à l'époque ou par des documents officiels estampillés « SOFIM » (que je ne suis pas arrivé encore à trouver...) afin de permettre à ces jetons-monnaies de rejoindre l'histoire numismatique des Iles Éparses, mais aussi de La Réunion, de Madagascar et d'entrer officiellement dans les ouvrages de références ou

PIÈGE À COLLECTIONNEURS ?

d'aller tristement rajouter une ligne de plus aux « faux pour collectionneurs » !

Philippe DELAYGUES

NOTE DU BN : le pire et le malheur avec ce genre de découvertes est que l'on n'est jamais sûr de rien même avec des documents en main. et que la traçabilité des exemplaires publiés est souvent la seule solution (mais ô combien difficile !).

Un exemple ancien - une vingtaine d'années - en donne un exemple. Il existe à Djibouti des émissions de billets de la Banque de l'Indochine qui furent contre-marquées avec des surcharges indiquant Djibouti, par exemple :

Bien évidemment, le billet non surchargé est archi-courant en état moyen alors que le surchargé est rarissime, et les cotes en conséquences.

Ces billets surchargés ont été retirés de la circulation dès qu'il a été possible de les remplacer par des billets normaux vers 1946/1947.

Or que voyons nous arriver, il y a donc une vingtaine d'années ? Plusieurs exemplaires de surchargés de Djibouti

avec une surcharge indiscutable et authentique mais... sur des billets sont les numéros de série n'étaient pas les bons !

En effet, grâce aux recherches en archives du Dr Kolsky et de Maurice Muszynski, les numéros des séries et alphabets surchargés sont connus.

Que s'est-il passé ? De toute évidence lors de la mise au rebut des vieux outillages (sur place ou au Vietnam, qui sait peut-être

même en France) un petit malin a repéré le tampon utilisé pour la surcharge, s'est procuré des billets du type surchargé et a commencé de fabriquer mais bien entendu sur des séries impropres.

À l'époque, nous avons mis en garde les collectionneurs. Mais que faire, quand même la SOFIM aurait effectivement surfrappé des monnaies pour contrôler la circulation monétaire dans son bague, si un petit malin a récupéré le poinçon ?



FERT, FERT, FERT L'ÉNIGME



Les amateurs de monnaies du *Regno d'Italia* connaissent l'inscription, **FERT**, gravée trois fois sur la tranche de la plupart de ces monnaies. Ces quatre lettres sont une véritable énigme. Aucune explication définitive ni avérée n'a été arrêtée à ce jour.

marchio, sans nom de souverain. Amédée VI fonda en 1362, l'Ordre Militaire du Collier, qui devait devenir, sous Amédée VIII, l'Ordre de l'Annonciade (*Ordine Supremo della Santissima Annunziata*). Il lui donna pour devise le mot **FERT**. Ce mot est inscrit plusieurs fois sur le collier de l'Ordre, alternant avec des lacets de soie ou cordelettes nouées qu'on appelle en termes de blason

des lacs d'amour. **FERT** devenait la devise de la maison de Savoie.

Dans la cathédrale d'Aoste se trouve le tombeau de Thomas II, comte de Savoie, mort en 1233. Ce monument, très probablement érigé sous le règne d'Amédée VI, représente un chevalier gisant, les pieds appuyés sur un dogue couché, dressant la tête, portant au cou un collier sur lequel on lit deux fois le mot **FERT**, en lettres gothiques.



Mais que signifie **FERT** ? Hypothèses...

C'est sous le règne d'Amédée VI de Savoie, connu dans l'histoire de la chevalerie sous le nom de *comte vert*, que paraîtrait pour la première fois au milieu du XIV^e siècle cette inscription sur des quarts de gros avec la légende : *Comes Sabaudiae, in Italia*

Un aïeul de la maison de Savoie, Amédée V le grand, aurait délivré en 1316 l'île de Rhodes du joug des Turcs. Cet exploit se retrouverait selon certains dans la formule **Fortitudo Ejus Rhodum Tenuit**. (Sa vaillance a sauvé Rhodes)

ITALIE, SAVOIE, Emmanuel Philibert (1553-1580), AV scudo d'oro del sole, 1564 N, Nice. 2e type. Droit : écu couronné, dans un cartouche orné. NICIE en fin de légende.

FERT, FERT, FERT L'ÉNIGME



En 1620, un vieil auteur français, André Favyn, s'inspirant de la traditionnelle bravoure des princes de la Maison de Savoie, interprète leur devise **FERT** par **Frappez, Entrez, Rompez Tout**.

Le mot **FERT** devrait peut être son origine première au mot félicité abrégé. Le retour de la chance, de la félicité étant de bon aloi sur le blason d'une famille régnante et la formule a de vieilles racines latines. À l'origine les lettres de **FERT** n'étaient jamais séparées par des points, mais serrées et pour ainsi dire attachées les unes aux autres, laissant supposer que chacune d'elles était l'initiale d'un mot, dans une sentence maintenant oubliée.

Revers : croix ornée, cantonnée de **F-E-R-T**, sous un soleil. Réf.: Sim., 25/5 ; Fr., 1039b. 3,31g. Serrure, 43 (décrit comme 1584). nederlandsemunten.nl

FERT signifie en latin « il porte » et, par dérivation, on peut entendre « rapporter » ou « supporter » mot d'ordre qui devait exhorter, dans une imprécation martelée à trois reprises, les membres de la famille royale, leurs sujets et leurs descendants à affronter les vicissitudes inhérentes à la fonction monarchique et à la vie sans céder. **Ferté** signifiait encore dans un vieux « parlé italien », *forteresse* d'où *fermeté*. D'autres lisent *Fides Est Regni Tutela* (La foi est la protectrice du royaume).

Mon ami Philippe Bodet émet cette hypothèse : **FERT FERT FERT** renverrait aux trois mystères de la Vierge, chacun comprenant cinq prières d'où les quinze chevaliers décorés de l'ordre dédié à la Vierge, dont le Comte de Savoie.

Il existe une autre interprétation consacrée par la frappe d'une médaille en 1635. C'est une pièce d'or de dix scudi, à l'effigie de Victor-Amédée I^{er}, qui a pour légende : **FOEDERE * ET * RELIGIONE. TENEMVR** (« Nous sommes tenus par l'alliance et la religion »).

Iconographie extraite de *Gold Coins of the World: From Ancient Times to the Présent : an Illustrated...* Par Arthur L. Friedberg, Ira S. Friedberg p 558



FERT, FERT, FERT L'ÉNIGME



Personnellement, j'ai beaucoup aimé une dernière interprétation : *Fæmina Erit Ruina Tua...*

Par SFERRAZZA A.

Bibliographie :

Babelon, Ernest Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres Année 1918 Volume 62 wNuméro 6 pp. 492-499.

Gold Coins of the World: From Ancient Times to the Present : an Illustrated...

Par Arthur L. Friedberg, Ira S. Friedberg





Les monnaies qui méritent votre confiance.

SOUS GARANTIE

Chaque monnaie certifiée par NGC bénéficie de sa garantie totale : vous pouvez acheter et vendre une monnaie certifiée par NGC en toute confiance. C'est la raison pour laquelle nous avons certifié et gradé plus de pièces que n'importe qui et que nous sommes devenus la plus importante société d'évaluation numismatique au monde. NGC — Le partenaire numismatique qui mérite votre confiance Sous garantie. NGCcoin.com

Un nouveau bureau à Munich

NGCcoin.fr



Numismatic Guaranty Corporation
Amérique du Nord | Europe | Asie

RÉSUMÉ DE LA CAUSERIE DU 26 NOVEMBRE 2011

SITUATION EN 1776

Le système des billets à ordre et lettres de change a été employé dès l'antiquité, les prêtres banquiers de Babylone les utilisaient. Mais, selon les époques, les rois autorisent ou suppriment le droit aux particuliers de les émettre, suivant qu'ils les considèrent comme une monnaie, que seul le roi à le droit de frapper. Avec le système de Law ce droit avait été retiré, à la chute de la banque un édit de 1721 vint rendre ce droit aux citoyens. En 1776, la liberté dans ce domaine était totale, chacun pouvait émettre des billets, y compris des billets au porteur payables à vue. Aucun établissement important n'existait, pour en créer un, un arrêt du conseil du roi était nécessaire et chaque décision des actionnaires devait être sanctionnée par le roi.

CRÉATION ET ÉVOLUTION

En 1776, MM Panchaud et Clonard, l'un suisse l'autre écossais, conçurent les statuts et rassemblèrent des fonds pour créer la CAISSE D'ESCOMPTE, ils obtinrent l'autorisation royale le 24 mars 1776. Son but était d'escompter les effets commerciaux, de faire le commerce des métaux pré-



cieux, de tenir les comptes de particuliers. La vie de la caisse fut mouvementée, ses débuts difficiles, le capital prévu de 15 000 000£ ne fut pas entièrement souscrit il fallut attendre l'arrivée de Necker et une réorganisation de la caisse pour qu'elle commence réellement à se déve-

opper. Les premiers billets furent émis en janvier 1777. La caisse prit rapidement de l'ampleur jusqu'au début de 1783, à cette époque un premier problème apparut : un manque de liquidité pour rembourser les billets qui étaient présentés. L'état devait six millions à la caisse mais était incapable

LES BILLETTS

DE LA CAISSE D'ESCOMPTE 1776-1793

de rembourser. La caisse fut autorisée à cesser les remboursements, le gouvernement organisa une loterie et pu payer sa dette, les remboursements reprirent. La confiance revint et la caisse continua à se développer. Il y eut alors une spéculation effrénée sur les actions, comme au temps du système de Law. Mirabeau dénonça ces faits, son livre concernant la caisse fut interdit et retiré de la vente. Jusqu'en 1787 tout alla bien, Calonne alors contrôleur général, emprunta

sans limite. Pour faciliter ses emprunts il fit convoquer une assemblée générale des actionnaires dans le but d'obtenir que les billets circulent en province et que la caisse donne un cautionnement de 80 000 000£ au trésor royal. C'est à partir de cette époque que commencèrent les prêts au trésor royal, c'était mettre la main dans un engrenage mortel. En 1788 la caisse était devenue pratiquement un service de l'Etat chargée de lui trouver des ressources. Plusieurs

arrêts de surséance furent prononcés pour permettre à la caisse de ne pas observer ses obligations de remboursement des billets. Le 16 novembre 1789, Necker proposa de transformer la Caisse d'Escompte en banque Nationale. Le 18 décembre 1789 un décret fut voté, les billets de la Caisse d'Escompte auraient cours forcé jusqu'au 1er juillet 1790. L'Etat était dans l'impossibilité de rembourser sa dette à la Caisse d'Escompte.

Le 2 novembre 1789 les biens domaniaux et du clergé avaient été mis à la disposition de la nation, l'assemblée constituante décida la création de la caisse de l'extraordinaire qui émettrait des assignats gagés sur ces biens. Cette caisse n'étant pas en mesure de fabriquer les assignats on eut recours à la Caisse d'Escompte qui fournirait des billets endossés avec la mention « Promesse de fournir des assignats ». Des administrateurs de l'Etat furent désignés par l'Assemblée pour surveiller les émissions. Un décret du 24 août 1793 met fin à la caisse d'escompte et à toutes les compagnies dont le capital reposait sur des actions. Les plupart des administrateurs de la caisse furent décapités, dont Lavoisier.



RÉSUMÉ DE LA CAUSERIE DU 26 NOVEMBRE 2011

LES DIFFÉRENTES ÉMISSIONS

En suivant les informations données par J. Lafaurie, nous pouvons classer les billets en cinq catégories :

1) Les billets fabriqués jusqu'au début 1784 et émis uniquement pour le compte de la Caisse d'Escompte, dans cette catégorie on trouve trois valeurs, 240£ ou 10 louis (Laf 97), 2000£ (Laf 98), 600£ (Laf 99). Aucun billet ayant circulé n'a été retrouvé. Lafaurie nous présente deux billets vierges non émis (Laf 97 et 98), je les désigne par type 1.

2) Les billets fabriqués à partir de 1783, même style (type 1) que l'émission précédente mais avec de nouvelles valeurs, 200, 300, 1000£, ces billets ont été utilisés soit pour le compte de la Caisse d'Escompte (sans endos assignat) ou soit pour le compte de l'état avec un endos « Promesse d'Assignat ».

3) Les billets émis à partir de 1789 avec un graphisme très différent (Type2), valeurs identiques à la série précédente soit, 200, 300 et 1000£. Tous les billets retrouvés

portent au dos la mention « Promesse d'assignat » Le Couteulx. Ont-ils été réalisés uniquement dans le but de l'échange ? Ils sont sans date de décret.



LES BILLETS

DE LA CAISSE D'ESCOMPTE 1776-1793

4) Les billets émis en 1790, portent la date du décret de l'assemblée Nationale (Type3), ces billets ont un graphisme très proche du type 2, il varie suivant la valeur, le texte est très différent, on trouve les mêmes valeurs, 200, 300, 1000£.

5) Les billets émis à partir du second semestre de 1791 et en 1792. Il avait été interdit à la Caisse d'Escompte d'émettre pour son compte de nouveaux billets elle y fut de nouveau autorisée le 8 octobre 1790, ces billets devant être différents des précédents et ne sont considérés que comme des effets de commerce acceptés de gré à gré.

Ces billets sont très rares, pour certaines émissions aucun billet n'a été retrouvé. Jusqu'en 2000 on trouvait quelques billets dans les catalogues de vente, depuis quasiment aucun.

Une étude plus détaillée des différents billets vous sera proposée lors d'une prochaine causerie.

Gilbert DOREAU

Bibliographie :

- Jean Lafaurie « Les assignats... etc » Ed. Léopard d'Or.
- Catalogues de vente (CGB, Vannier.).
- Histoire de la Caisse d'Escompte par J-B-L SAY.
- Les Billets de France (1707-2000), partie Alain Dailly.

LE PAPIER ET L'IMPRESSION

Le papier utilisé pour la réalisation de ces billets était très fin, filigrané. Il était fourni par la papeterie Henri Villermain d'Angoulême. Le papier blanc a été le plus utilisé, mais on trouve également du papier bleuté, du vert et du bleu. Les impressions ont été réalisées soit en noir, soit en rouge. RARETÉ



CHRONIQUES ROMAINES

COMBIEN VAUT UNE MONNAIE ROMAINE... ?

La monnaie romaine à laquelle nous consacrons cet article n'est connue qu'à trois exemplaires dont un en musée, au *British Museum*.



C'est cet exemplaire qui a été le premier décrit. La publication fut faite par A. R. Beltinger dans les années 40 dans son ouvrage de référence consacré aux tétradrachmes syro-phéniciens des Sévères.

Notre exemplaire provient des plateaux d'un professionnel israélien en 1992 et il illustre le type dans le Prieur (Prieur 234), cliquez pour voir le livre.



Le troisième exemplaire répertorié est issu de la collection de Richard McAlee et il illustre le type dans son ouvrage *Roman Coins of Antioch*, référence 687.

Nous pouvons déjà noter que les trois exemplaires connus sont issus de la même paire de coins. Ces coins sont gravés à la main et chacun est donc unique et parfaitement identifiable, il suffit de vérifier les détails comme par exemple la position des lettres de la légende. Le nombre de coins connus est bien entendu un indicateur de rareté potentielle qui vient ici confirmer la rareté constatée.

Comment savons-nous qu'il n'existe que ces trois exemplaires ?

Les monnaies antiques font parfois l'objet de ce que l'on appelle un corpus par exemplaires, ce qui est différent d'un corpus par types où le but est de répertorier tous les types.

Le corpus par exemplaires répertorie tous les exemplaires vus, qu'ils soient en musées, collections privées donc dans des catalogues de vente en ligne ou sur papier, et les publications de trouvailles.

Il existe pour cette série monétaire deux corpus par types, les ouvrages de Prieur et de Richard McAlee mais aussi, maintenu par Michel Prieur, un corpus par exemplaires, commencé en 1980 et incluant actuellement 31.200 monnaies référencées.

Sur ces 31.200 monnaies, seules trois sont à ce type.

Cette monnaie est un tétradrachme de Caracalla et il a été frappé entre 215 et 217. Son métal est encore un argent assez honorable, très certainement proche de celui des deniers contemporains frappés à Rome ou à Laodicée, avec un titre de 50 % de métal fin.

Il a été frappé pour payer les légions de l'Empire qui se battent à la frontière orientale, contre les Parthes toujours menaçants.



Il a deux particularités principales. La première est d'être d'un atelier militaire, peut-être ambulant avec les légions, détaché d'Antioche et son style est très particulier, on le classe au style de l'aigle.

RELATIVEMENT, PRESQUE RIEN...

Celui-ci est le revers standard de ces séries car dans l'Orient compliqué, il faut un revers fédérateur et religieusement neutre.

Un coup d'œil à n'importe quelle monnaie romaine suscite souvent l'idée que cette monnaie est une prière de métal.

L'empereur part en guerre : revers avec MARS VICTOR. L'impératrice attend un heureux événement : revers VENUS GENITRIX... Cette logique n'a d'ailleurs rien de spécifiquement romain : pensons aux agnels d'or royaux à la légende AGNUS DEI QVI TOLLIT PECATA MVNDI, MISERERE NOBIS *Agneau de Dieu qui rachète les péchés du monde, prends pitié de nous...* En Orient, l'Empire gère la cohabitation de dizaines de religions et de sectes différentes, souvent en compétition, et le seul culte fédérateur est celui de l'Empereur (ce qui déclenchera plusieurs révoltes juives, car il n'est pour eux, « *Pas d'autre Dieu que Dieu* »).



Entre les pattes de l'aigle, deux symboles religieux discrets, une étoile ou un soleil et une massue. Là encore, le soleil ou l'outil d'Hercule sont acceptables par tous...

Parmi les émissions de cet atelier, ce type au buste cuirassé vu de dos est particulièrement rare ; le buste nu est connu à soixante-huit exemplaires : on peut même se demander s'il ne s'agit pas d'une frappe exceptionnelle destinée à un *donativum* pour un fait d'armes remarquable.

La cuirasse que porte l'Empereur est bien une cuirasse de combat et non une cuirasse de parade (elle aurait alors été vue de face

avec une égide travaillée et l'épaulette aurait été ornementée).

Comme sur d'autres émissions liées au financement des guerres, la cuirasse est à écailles, permettant souplesse et aération, l'épaulette renforcée de clous.

Le portrait impérial est certainement gravé « en réel » par un artiste qui avait vu l'empereur en

personne : ceci explique la personnalisation des détails.

Monnaie exceptionnelle de rareté et non dépourvue d'intérêt historique, combien vaut-elle ? 850 euros. Que vaudrait une monnaie de même rareté prouvée, qualité et intérêt dans un autre domaine numismatique, sans même aller chercher les monnaies américaines ? Sans comparaison.

Les monnaies romaines permettent, dans des budgets raisonnables, d'acquérir des monnaies d'importance « musée ».

Michel PRIEUR

Un billet pas totalement fauté !

Découverte d'un billet de 50 frs St Exupéry de série « K 002975... » normal...

En Numismatique comme dans toute chose, les événements peuvent se télescoper très rapidement et nous apporter d'étonnantes surprises. Depuis l'article paru dans le BN 122 de juillet 2013 qui listait les numéros des St.Exupéry fautés, j'ai découvert cet été, un billet de la même série, mais non fauté et parfaitement normal : K 002975538.

Dans le tableau ci-dessous, enrichi de trois nouveaux numéros fautés (K 002975357, K 002975385 et K 002975395), on peut constater que ce billet «normal» se trouve au beau milieu de la série.

Cette découverte pose bien sûr une question brûlante : la Banque de France peut-elle fabriquer un billet parfait dans une série de fautés ?

L'explication est toute autre, ce billet est clairement une fabrication spéciale, mélange de recto et de verso, signes de sécurité à différents endroits, mais possède bien un numéro. Si l'on considère qu'un fauté ne peut pas être volontaire alors ce n'est plus un fauté. Mais la question essentielle reste la numérotation, pourquoi numéroté de façon correcte une fabrication de tests et surtout, ces billets font-ils ou non partie de l'émission normale ?

La chasse est donc ouverte sur tous les St.Exupéry que vous croisez. Si c'est une fabrication spéciale, il existe des numéros identiques fautés / non fautés : superbe rareté ! Soit les billets fautés font partie de l'émission, ce qui poserait encore de nouvelles questions...

En conclusion, le Petit Prince aurait pu s'exclamer : « Dessine-moi un mouton à cinq pattes... normal ! »

À très bientôt dans un prochain numéro du BN, bien cordialement.

Yann-Noël HÉNON



recto du billet K 002975653 « totalement fauté »



recto du billet K 002975538 normal

SOF St Exupéry 1992 totalement fauté, non daté						
N°	Date	Lettre	Num	Etat	Réf.	Nbre
F.72.01b	ND	K	K 002975357	NEUF	Filigrane coupé en deux, éléphant en bas, sans mouton, avec strap ; vendu sur ebay en août 2013 par Sevimuc	
F.72.01b	ND	K	K 002975369	NEUF	Filigrane coupé en deux, éléphant en bas, sans mouton, sans strap ; billetfaute.com	
F.72.01b	ND	K	K 002975379	NEUF	Filigrane coupé en deux, éléphant en bas, sans mouton, sans strap ; CGB, PM23 d'octobre 2012 (N°p23_0500)	
F.72.01b	ND	K	K 002975380	NEUF	Filigrane coupé en deux, éléphant en bas, sans mouton, sans strap ; 10.collections, octobre 2012	
F.72.01b	ND	K	K 002975381	NEUF	Filigrane coupé en deux, éléphant en bas, sans mouton, sans strap ; Antika, octobre 2012 (N°25720)	
F.72.01b	ND	K	K 002975382	NEUF	Filigrane coupé en deux, éléphant en bas, sans mouton, sans strap ; 10.collections, octobre 2012	
F.72.01b	ND	K	K 002975385	NEUF	Filigrane coupé en deux, éléphant en bas, sans mouton, sans strap ; vendu sur ebay en septembre 2013 par Sevimuc	
F.72.01b	ND	K	K 002975388	NEUF	Filigrane coupé en deux, éléphant en bas, sans mouton, sans strap ; CGB, PM22 d'avril 2012 (N°p22_0905)	
F.72.01b	ND	K	K 002975390	NEUF	Filigrane coupé en deux, éléphant en bas, sans mouton, sans strap ; Numiscollection, décembre 2009 (N°62339)	
F.72.01b	ND	K	K 002975394	NEUF	Filigrane coupé en deux, éléphant en bas, sans mouton, sans strap ; billetfaute.com	
F.72.01b	ND	K	K 002975395	NEUF	Filigrane coupé en deux, éléphant en bas, sans mouton, sans strap ; Bourg-numismatique, juillet 2013	
F.72.01b	ND	K	K 002975396	NEUF	pas d'infos ; billetfaute.com	
F.72.01b	ND	K	K 002975398	NEUF	Filigrane coupé en deux, éléphant en bas, sans mouton, sans strap ; billetfaute.com	
F.72.01b	ND	K	K 002975399	NEUF	Filigrane coupé en deux, éléphant en bas, sans mouton, sans strap ; billetfaute.com	
F.72.01b	ND	K	K 002975400	NEUF	Filigrane coupé en deux, éléphant en bas, sans mouton, sans strap ; billetfaute.com	
F.72.01b	ND	K	K 002975538	NEUF	Billet NORMAL	
F.72.01b	ND	K	K 002975605	NEUF	Filigrane coupé en deux, éléphant au milieu, sans mouton, strap ; CGB PM19 de mars 2011 (N°p19_0442)	
F.72.01b	ND	K	K 002975606	NEUF	pas d'infos ; billetfaute.com	
F.72.01b	ND	K	K 002975607	NEUF	Filigrane coupé en deux, éléphant au milieu, sans mouton, strap ; Numiscollection, avril 2010 (N°66499)	
F.72.01b	ND	K	K 002975626	NEUF	pas d'infos ; billetfaute.com	
F.72.01b	ND	K	K 002975627	NEUF	pas d'infos ; billetfaute.com	
F.72.01b	ND	K	K 002975628	NEUF	pas d'infos ; billetfaute.com	
F.72.01b	ND	K	K 002975629	NEUF	pas d'infos ; billetfaute.com	
F.72.01b	ND	K	K 002975630	NEUF	pas d'infos ; billetfaute.com	
F.72.01b	ND	K	K 002975653	NEUF	Filigrane coupé en deux légèrement en haut, éléphant sur le numéro en bas, CGB PM9 de décembre 2006 (N°p9_1190)	
F.72.01b	ND	K	K 002975654	NEUF	Filigrane normal légèrement coupé au bord du billet, éléphant sur le numéro en bas, billetfaute.com	
F.72.01b	ND	K	K 002976226	NEUF	Filigrane normal, éléphant en haut, strap ; billet en vente sur ebay en mars 2013	
F.72.01b	ND	K	K 002976743	NEUF	Filigrane normal, éléphant en haut, strap ; billet en vente en novembre 2012	
F.72.01b	ND	K	K 002976744	NEUF	Filigrane normal, éléphant en haut ; billet vendu par Sevimuc en mai 2012	

ARNAQUE À L'ACÉTONE...

Jacques Bertrand, Membre du comité du Cercle Numismatique Liégeois, Rédacteur, éditeur et expéditeur du bulletin mensuel du Cercle, nous signale un truqué à l'acétone et nous envoie les photos des truqués d'abord et des détails au microscope ensuite.

Brièvement, un petit malin a passé des 5 euros nouvelle gamme à l'acétone pour détacher les straps holographiques et fabri-

qué des faux fauté sans strap pour les vendre aux amateurs de fautes.

Mais les billets de 5 euros sont imprimés sur du papier qui porte les bandes holographiques et un motif de sinusoïdes est imprimé sur l'hologramme comme sur une partie du fond du billet. À supposer que le billet ait été imprimé sur un papier vierge de bande holographique la zone de la bande porterait l'impression des sinusoïdes. Sur les billets truqués ce n'est pas le cas donc la bande

holographie a été retirée après l'impression du billet, certainement à l'acétone comme cela se faisait dans la première gamme.

À noter que l'acétone ne dissout évidemment pas l'encre des sinusoïdes quand elle est sur du papier mais emporte l'impression sur film holographique.

Prévenez les pigeons éventuels que vous connaissiez et qui ne liraient pas le blog cgb...



...SUR 5€

NOUVELLE GAMME



Enchères sur Internet



Achetez & Vendez vos Monnaies & Billets sur www.delcampe.net !



Plus de 700 000 membres !

www.delcampe.net

Ron Gillio

vous rencontre à Paris !

Pour obtenir une offre sur vos pièces de monnaies gradées PCGS ou les proposer à la vente aux enchères



Ronald J. Gillio
Coordinateur des acquisitions numismatiques
Stack's Bowers Galleries
Spectrum Numismatics International
Email: rong@stacksbowers.com
Cell: 1.805.637.5081

Ron est spécialiste des pièces de monnaies et des billets de banque. Il vient régulièrement à Paris pour estimer et évaluer professionnellement tant les monnaies gradées PCGS ainsi que les billets de banque américains et ceux du monde entier. Vous pouvez profiter de sa prochaine visite Paris pour recevoir une estimation gratuite ou une offre immédiate pour vos pièces gradées PCGS. Il est aussi possible d'avoir une consultation d'orientation pour obtenir les meilleurs résultats de la vente de vos pièces et billets de banque.

Nous effectuons les paiements en euros ou en dollars.

Contactez Ron dès aujourd'hui pour prendre rendez-vous et vous renseigner sur les dates de sa prochaine visite en contactant Ron directement sur son : adresse électronique rong@stacksbowers.com ou SMS/Appel au +1.805.637.5081



SBG Paris 7.08.13

COLLECTIONNER LES BILLETS !

COLLECTION PARTAGE

DÉCOUVERTE - TRI - CLASSEMENT

Pour collectionner, il faut une référence, une liste, un classement.

Chaque élément de la collection doit appartenir à un ensemble d'autres éléments avec lesquels il partage au moins un point commun.

Le tout forme alors une série logique. Bien sûr la logique peut-être très originale, voire unique, mais dès lors qu'on peut la nommer et la décrire, on peut aussi en chercher d'autres éléments susceptibles de s'y intégrer, c'est alors une collection.

Pour toute collection, il faut donc un classement et pour fédérer d'autres amateurs il faut diffuser ce classement. Depuis qu'internet existe chacun peut facilement partager ses informations, ses découvertes, ses passions. Internet est désormais l'outil essentiel de tout collectionneur, la puissance de calcul, la somme extraordinaire d'informations et la généralisation de son utilisation hors des frontières hors des langues même, ont révolutionné le monde des collections. Cet outil internet est parfaitement adapté aux billets de collection, l'essentiel du billet passe par l'image et le web est image. En une dizaine d'années des sites de classement, de référencement, de recherches, sont nés, ont disparu, se sont étoffés, sont devenus des sites fantômes ou des incontournables.

Ils doivent encore se multiplier et progresser.

Nous sommes prêts à soutenir toute initiative en ce sens, spécialisée et non commerciale si possible.

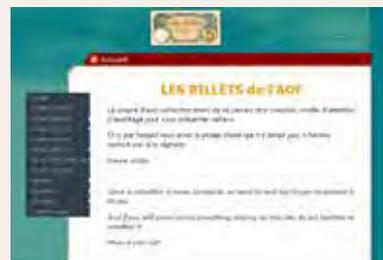
Nos archives sont disponibles, notre Bulletin Numismatique est ouvert, notre soutien technique et logistique est opérationnel.

<http://www.billetfaute.com>

Très bon travail de Thierry Valet épaulé par Claude Fayette. Malheureusement plus de mise à jour depuis longtemps, **à relancer !**



Fautés



Afrique Française

<http://www.billetsaof.fr>

Un site de vrai passionné ! Si la présentation est très sommaire la documentation est exceptionnelle et la **collection remarquable.**

<http://www.fayette-edition.com>

Inventaires, petits numéros, informations et références...

Essentiel



Banque de France



Assignats

<http://www.assignat.fr>

Un exemple de sérieux, de précision et de clarté. **Incontournable.**



Billets de France

<http://www.kajacques.fr>

Un site de collectionneur, des recherches tous azimuts, des raretés mises en valeur. **À découvrir**

À VOS CLAVIERS !

Ces quelques sites montrent à quel point tous les thèmes, toutes les présentations sont possibles. Ils ont en commun, une passion dévorante, un travail de recherche et de diffusion et un vrai sens du partage. Si vous avez un blog ou un site de ce niveau, n'hésitez pas à nous envoyer un lien.

Bulletin numismatique version internet, mode d'emploi :

Dans la version PDF que vous avez à l'écran, tous les liens internet fonctionnent directement par simple clic et la plus grande partie des images sont doublées par une version plein écran mise en ligne sur le net. Il vous suffit donc de cliquer sur n'importe quelle image pour obtenir cette même image en grand format.

Vous pouvez enregistrer une copie intégrale du *BN* en PDF (cliquez sur « enregistrer copie »), puis la transmettre en pièce jointe par courriel ou la garder sur votre disque dur pour consultation ultérieure.

POUR UNE VERSION PAPIER, IMPRIMEZ LE PDF, EN NOIR ET BLANC OU EN COULEURS

C'EST UNE PHOTOCOPIE COULEUR !

Il est une fois un inconnu, mais le monde est rempli d'inconnus, qui nous envoie un e-mail avec deux scans pour nous proposer un billet suisse d'une banque cantonale, la *Graubündner Kantonalbank*, un 100 francs de 1878. Il demande 800 euros. Très bizarre.



C'est un beau certificat de l'expert local de la SBS, Société de Banque Suisse qui, à l'époque, faisait de superbes catalogues de vente avec, parfois, des billets de banque. Il date de 1984.

Le billet arrive. Papier anormal, du genre de ces restructurations à la *Tintoretto* où le papier est laqué pour lui donner du tonus après qu'on lui ait fait subir tous les lavages possibles et où on ne reconnaît plus rien du touché du papier d'origine.

Mais l'aspect suspect fait prendre l'œil à x10 et la supercherie devient évidente : c'est une photocopie couleur. Pourquoi est-ce évident ?

Reprenons, comme il faut toujours le faire, les techniques de fabrication de ce billet.

Nous sommes en 1878 : les deux vignettes sont en gravure sur acier, elles sont montées sur une plaque où se trouve probablement aussi le nom de la banque. Cette plaque imprime en noir sur blanc.

Une autre plaque imprime le fond bleu, ce sont des arabesques répétitives, impression en bleu sur blanc. Il y a probablement une troisième plaque pour les éléments variables, numéro de série, signatures, peut-être la valeur faciale. Elle imprime en noir sur blanc.

Manifestement une très grosse rareté puisque cette banque, à notre connaissance, n'a jamais distribué de billets obsolètes et ne émis ni encore moins ses archives. De toutes façons le billet est émis et signé, si l'on en juge par l'image qui accompagne le courriel, et en état très circulé.



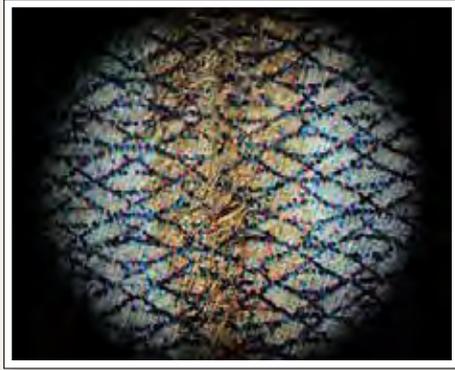
Nous demandons à voir. Notre inconnu signale qu'il a le certificat d'authenticité. Bizarre... un billet de banque, normalement, n'en a pas besoin.



MAIS LE CERTIFICAT EST AUTHENTIQUE !

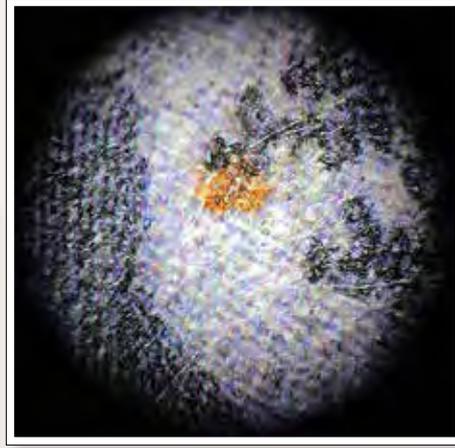
Il est donc impossible de trouver sur un exemplaire authentique de ce billet une autre couleur que le noir, le bleu et le blanc.

Cet agrandissement réalisé dans la zone du pli central révèle des points rouges :



Les points rouges que vous voyez sont la trace de l'impression en quadrichromie par la photocopieuse... pire l'encrage en noir est distinctement fait de petits points et non de lignes continues comme celles d'une véritable impression.

Prenons une autre zone encore plus révélatrice, la vignette, donc noir sur blanc. Nous avons choisi un endroit avec une tache de rouille, afin de vérifier que celle-ci est imprimée au lieu d'être dans la texture du papier :



Le papier qui devrait être blanc révèle de subtiles harmonies pastels, le noir révèle des points de couleur... L'aspect normal de ce type de billet serait :



Nous avons choisi un 5 livre de la Banque d'Irlande et avons macro-photographié un détail, n'ayant évidemment pas d'exemplaire authentique de notre 100 francs cantonal.

Cette photocopie truquée est un modèle de vice puisque les déchirures aux pliages sont admirablement fabriquées :



Bref, nous ne saurons probablement jamais si notre inconnu savait ou non, victime ou artiste. Informé du faux il a demandé le retour, sans commentaires.

Reste à espérer que cet article va permettre de retrouver l'original et donc le faussaire : l'un de ceux qui a vendu le vrai est celui qui a fabriqué la copie...

Michel PRIEUR

